



PREMIER MINISTRE

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020



Sommaire

Page

- 4 → Introduction
- 6 → Une vision pour agir
- 9 → Une ambition commune
- 10 → Agir ensemble
- 12 → La biodiversité en France

15 → Les 20 objectifs de la SNB

- 16 → **Orientation stratégique A**
Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- 20 → **Orientation stratégique B**
Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- 24 → **Orientation stratégique C**
Investir dans un bien commun,
le capital écologique
- 28 → **Orientation stratégique D**
Assurer un usage durable et
équitable de la biodiversité
- 32 → **Orientation stratégique E**
Assurer la cohérence des politiques
et l'efficacité de l'action
- 36 → **Orientation stratégique F**
Développer, partager et valoriser
les connaissances

- 40 → Gouvernance, suivi et évaluation
- 44 → Les annexes





12

LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE



15

LES 20 OBJECTIFS DE LA SNB



44

LES ANNEXES

Introduction

En 2010, Année internationale de la biodiversité, la France a entamé le processus de révision de la première stratégie nationale pour la biodiversité¹ adoptée en février 2004.

Une réponse aux engagements internationaux, européens et français

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994. Le ministère chargé de l'Environnement avait alors été chargé de présenter une stratégie qui puisse être déclinée au sein de l'ensemble des services de l'État, avec un but précis, stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, comme s'y étaient engagés tous les pays de l'Union européenne. Cette finalité a été déclinée dans la SNB pour chacune des composantes essentielles du vivant : les gènes, les espèces, les habitats, les écosystèmes et leur traduction dans une trame écologique. La SNB 2004-2010 était :

→ **structurée en quatre orientations transversales** : mobiliser tous les acteurs, reconnaître sa valeur au vivant, améliorer la prise en compte par les politiques publiques et développer la connaissance scientifique et l'observation ;

→ **déclinée en dix plans d'action sectoriels**² : élaborés pour la plupart entre 2005 et 2006, ils ont été réactualisés en 2009 pour intégrer les engagements du Grenelle Environnement.

Le but assigné était ambitieux. Force est de constater qu'il n'a pas été atteint, tant au niveau français qu'europpéen ; les actions n'ont pas été d'une ampleur suffisante pour faire face aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Un instrument majeur de la mobilisation nationale

La SNB 2004-2010 n'en demeure pas moins un instrument majeur de la mobilisation nationale, conforté par les lois Grenelle³, en faveur de la protection et la valorisation de la biodiversité en métropole et outre-mer ainsi que dans les espaces marins sous souveraineté nationale. Elle constitue le volet biodiversité de la stratégie nationale de développement durable⁴. Les défis que la SNB a tenté de relever en 2004-2010 restent d'actualité :

1. Stratégie française pour la biodiversité, enjeux, finalités, orientations, février 2004.

2. La SNB 2004-2010 se décline en dix plans d'action animés et mis en œuvre par les départements ministériels concernés : patrimoine naturel, agriculture, international, urbanisme, infrastructures de transports terrestres, mer, forêt, outre-mer, recherche, tourisme. Le plan d'action outre-mer comprend un plan d'action transversal et dix plans d'action locaux, c'est-à-dire un par département et collectivité d'outre-mer.

3. La mise en œuvre législative du Grenelle Environnement repose sur la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, août 2009 (cf. notamment articles 1 et 23) et sur la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, juillet 2010.

4. Défi n° 6 de la SNDD 2010-2013 intitulé conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.

- **renforcer notre capacité à agir ensemble** pour la biodiversité, aux différents niveaux territoriaux ;
- **mobiliser et utiliser les données**, informations relatives à la biodiversité afin de les rendre accessibles au plus grand nombre ;
- **faire face à l'émergence de questions nouvelles**, notamment relatives au changement climatique et aux services rendus par les **écosystèmes***.

Les objectifs dits d'Aichi du plan stratégique de la CDB, adoptés au Japon en octobre 2010 (décrits en annexe), l'objectif défini en 2010 par l'Union européenne⁵ ainsi que le cadre d'action proposé par la Commission européenne pour la biodiversité à l'échéance 2020 donnent une impulsion forte à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. Les objectifs d'Aichi ont alimenté et structuré les travaux du Comité de révision de la SNB.

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La communication de la Commission européenne du 3 mai 2011 (COM 2011 - 244) portant sur la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 rappelle l'importance de la biodiversité et des services que les écosystèmes rendent pour atteindre les objectifs de la stratégie UE 2020 pour la croissance et l'emploi (une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources ; une économie plus résistante au changement climatique et une économie sobre en carbone ; leader en matière de recherche et d'innovation ; nouvelles compétences, nouveaux emplois

et nouvelles opportunités commerciales). La stratégie de l'UE en matière de biodiversité s'articule autour de six orientations, déclinées en actions (pour certaines chiffrées) : conserver et restaurer la nature, maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent, assurer la durabilité de l'agriculture, l'exploitation forestière et des pêcheries, combattre les espèces exotiques envahissantes, répondre à la crise mondiale de la biodiversité, contribuer à d'autres politiques environnementales et initiatives.

Un cadre cohérent pour une stratégie pour et par les acteurs

Consciente de ses responsabilités, la France doit faire preuve d'un volontarisme accru dans un contexte où la biodiversité continue de se dégrader, en dépit des engagements pris par l'Union européenne et par la communauté internationale.

En particulier, la plupart des citoyens et des acteurs économiques et sociaux méconnaissent les objectifs de la première stratégie et de ses plans d'action, mais aussi et surtout ce qu'est la biodiversité⁶. La stratégie 2011-2020 vise donc à être mise en œuvre non seulement par l'État mais aussi par les collectivités locales et les différents acteurs de la société civile.

La SNB est cohérente avec les différentes stratégies nationales et les différents plans d'action existants. Ceux-ci seront poursuivis et complétés par de nouveaux engagements, avec le souci d'améliorer leur articulation et de leur donner une meilleure efficacité.

5. Objectif principal adopté par le Conseil de l'UE en mars 2010 : « enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, à assurer leur rétablissement autant que faire se peut, tout en renforçant la contribution de l'UE dans la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète ».

6. La stratégie nationale pour la biodiversité : bilan et perspectives, juin 2010, rapport conjoint du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et du Conseil général de l'environnement et du développement durable.



Voir glossaire
page 56

Une vision pour agir

La diversité, caractéristique essentielle d'un monde vivant en évolution

Les êtres vivants, dont les humains font partie, forment ensemble la biosphère, le tissu vivant de la Terre. Plus ou moins éphémères, les individus naissent, se reproduisent et meurent. Ainsi ils se relaient, en une dynamique qui assure tant les liens entre les espèces qu'entre celles-ci et leurs milieux.

Le monde vivant est divers : diversité des individus et de leurs gènes au sein de chaque espèce, qu'elle soit microbienne, végétale ou animale, diversité des écosystèmes et des paysages, diversité biologique et culturelle des humains. Un mot pour exprimer cette caractéristique essentielle du vivant : la **bio-diversité***, ou diversité biologique.

Il reste beaucoup à faire pour mieux connaître la biodiversité dans ses multiples dimensions. Mais déjà les sciences de la nature nous apprennent trois choses fondamentales :

→ la vie s'est maintenue sur Terre parce que le monde vivant est, depuis son origine, capable de se diversifier, de produire des individus, des espèces, des communautés d'espèces ayant différentes capacités d'adap-

tation face à des conditions changeantes ;

→ au cours de la longue évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, des espèces différentes se sont relayées, assurant le renouvellement des processus écologiques. Au fil du temps, des relations s'établissent entre êtres vivants, entre écosystèmes, entre la biosphère et les composants non vivants de la planète. L'énergie circule, des matières organiques diverses sont produites, décomposées et recyclées, l'oxygène, le carbone, l'azote et bien d'autres éléments chimiques s'échangent, le cycle de l'eau est régulé. Ce fonctionnement écologique, fondé sur l'interdépendance des espèces, assure une production finie de ressources indispensables à l'existence de chacune ;

→ l'espèce humaine s'est inscrite tout récemment⁷ dans cette dynamique, participant au fonctionnement écologique de la planète en même temps qu'elle en dépend, comme toutes les autres espèces. Diversifiant ses cultures, elle a tissé de multiples liens, aussi bien matériels qu'immatériels, avec ses environnements, qu'elle a de plus en plus rapidement modelés.

L'espèce humaine, transformatrice de la biosphère

L'humanité est aujourd'hui à un tournant de sa jeune histoire : elle est devenue un acteur majeur des **changements planétaires***. Toujours plus nombreux, nous prenons de plus en plus de place, nous exploitons davantage les ressources terrestres et

marines et nous créons sans cesse de nouvelles interactions, locales et globales, au sein de la biosphère.

À force d'actes locaux dont les auteurs n'imaginent pas forcément les effets cumulés, à force de décisions politiques et économiques,

7. L'apparition de notre espèce *Homo sapiens* est datée d'environ 200 000 ans, ce qui est très récent au regard des premières formes de vie connues (des bactéries), apparues il y a 3,5 milliards d'années, et des premiers organismes multicellulaires, il y a environ 800 millions d'années.



 Voir glossaire
page 56

locales comme mondiales, aux conséquences parfois mésestimées, nous diminuons la biodiversité, accroissant la vulnérabilité du monde vivant, amoindrissant sa capacité d'adaptation et d'évolution. Par sa rapidité et sa globalité, ce phénomène est peut-être unique dans l'histoire de la Terre. Il l'est surtout parce que l'auteur en est une espèce vi-

vante qui, par méconnaissance, suffisance ou indifférence, a cru pouvoir puiser sans retenue dans des ressources naturelles qu'elle imaginait infinies. Depuis quelques décennies, cependant, nous prenons mieux conscience des enjeux de la biodiversité ; il importe que nous prenions nos responsabilités individuellement et collectivement.

Face à la détérioration continue de la biodiversité et pour assurer un mieux-être humain, une nouvelle ambition internationale

L'Organisation des Nations unies, au seuil du troisième millénaire, a fixé des objectifs ambitieux pour que l'humanité s'achemine rapidement vers une situation de mieux-être pour chaque humain, maintenant et demain. Gravement accentué par de multiples conflits et les défauts de régulation de nos modes de production et de consommation, le lien entre diminution de la biodiversité, augmentation de la pauvreté et dégradation des conditions de santé et de bien-être a été mis en avant.

Pour que tout humain ait le maximum de chances de vivre bien, il faut assurer à chaque société une **nature*** aussi diverse que possible, du cœur des villes aux espaces les plus libres de nos influences. Souhaiter la pérennité de l'humanité et l'amélioration de son bien-être implique la transmission aux générations suivantes, de façon lucide et responsable, des moyens les plus variés pour continuer de co-évoluer avec les autres composantes de la biosphère. Celles-ci, encore largement inconnues aujourd'hui, seront peut-être demain des sources d'innovations qui contribueront au mieux-être des humains.

Se soucier du bien-être des humains et désirer une nature florissante relèvent de la même ambition. Cela conduit à accorder une valeur fondamentale à chacune des mémoires génétiques et culturelles portées par les individus, les espèces, les communautés, les écosystèmes et les sociétés humaines, parce qu'elles sont les sources dont nous dépendons pour exister et évoluer. Cette valeur justifie une attitude de respect vis-à-vis des autres espèces, avec lesquelles nous formons une communauté de destin. Elle impose en

même temps des démarches responsables lorsqu'il s'agit d'user **durablement*** de certaines espèces ou de limiter les risques que d'autres nous font encourir. Cette valeur appelle, en même temps, l'émergence de nouvelles stratégies économiques et sociales ayant pour objectif de permettre l'adaptabilité continue de la biosphère, dans le respect de notre diversité culturelle.

Changements climatiques, désertification, pollutions massives, déforestation, artificialisation et dégradation des sols, extinctions d'espèces, diminution de la diversité génétique, homogénéisation des faunes et des flores, surexploitation des ressources naturelles... À Nagoya (Japon), la dixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), réunissant 193 pays, a constaté qu'en dépit de certaines avancées, nous avons collectivement échoué à enrayer la perte de biodiversité en 2010. La conférence a donc fixé un nouvel objectif : à l'horizon 2050, il faudrait que les humains « *valorisent, conservent et restaurent la biodiversité, et en usent avec sagesse* », afin notamment que perdurent les « services » que leur rendent les écosystèmes. L'horizon fixé semble lointain, mais les dynamiques écologiques peuvent avoir une grande inertie. Il s'agit donc, dès maintenant, d'assurer au tissu vivant, en chaque lieu, non seulement un fonctionnement écologique satisfaisant, mais aussi un potentiel élevé de diversification et d'adaptation, en préservant, valorisant, voire renforçant sa biodiversité. L'action en faveur de la biodiversité exprimera ainsi à la fois un esprit de solidarité **écologique***, locale et globale, d'équité et un esprit de solidarité envers les générations présentes et futures.



Voir glossaire
page 56

Une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité

S'inscrivant pleinement dans la démarche internationale, la stratégie nationale pour la biodiversité est conçue à partir d'une triple conviction :

→ parce que la biodiversité est un enjeu de société crucial, la SNB favorise la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs ; ceci nécessite d'engager dans la durée de considérables efforts d'information et d'éducation, afin que chacun saisisse pourquoi il est important que, là où il vit, la nature soit aussi diverse que possible ;

→ c'est à l'échelle des territoires que doivent se concevoir et se mettre en place des projets de développement intégrant la biodiversité dans toutes les activités, d'autant plus que des politiques locales en faveur de la biodiversité peuvent avoir des retombées positives et rapides à cette même échelle ; ce constat s'applique particulièrement aux outre-mers dont la biodiversité est d'une richesse considérable et d'une importance majeure pour les populations et le développement socio-économique et culturel ;

→ c'est à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local, que doivent s'élaborer les cadres permettant, qu'à toutes ces échelles, les politiques publiques, y compris fiscales, et les actes de gestion et d'aménagement qu'elles orientent soient réellement favorables à la biodiversité. La SNB est conçue dans un esprit de collaboration et de solidarité internationales.

Nos **connaissances*** sur la biodiversité sont fragmentaires : l'effort d'observation, de re-

cherche et d'innovation doit être considérablement renforcé. Cependant, l'incertitude est inhérente aux sciences. Les décisions doivent promouvoir des solutions assurant, sinon une certaine réversibilité, du moins une grande adaptabilité. Cela invite à les élaborer en prenant en compte les connaissances scientifiques académiques, les savoirs locaux, les expériences de nombreuses institutions et associations qui œuvrent à la connaissance de la nature, à sa préservation et à sa mise en valeur ainsi que les données issues des sciences participatives. Ces multiples sources de savoir doivent alimenter des débats démocratiques entre citoyens, dans un esprit de partenariat. L'État et les collectivités territoriales, dans leurs secteurs de compétences, doivent prendre leurs responsabilités et faciliter l'émergence de ces débats. Il s'agit de faire confiance, sur le terrain, aux citoyens et à leurs représentants politiques, socio-économiques et associatifs. Il ne peut y avoir de projet de territoire viable sans le concevoir à partir de son cadre naturel, c'est-à-dire en y intégrant la biodiversité dès l'origine. Enfin, alors que la dégradation de la biosphère engendre des coûts de plus en plus lourds, il s'agit de considérer que promouvoir la diversité du vivant ne constitue pas un coût supplémentaire mais un investissement. Autrement dit, entreprendre ce que nous pourrions appeler une « recapitalisation écologique », une politique visant à développer progressivement sur l'ensemble du territoire notre patrimoine écologique.



 Voir glossaire
page 56

*Développer conjointement, au travers d'une démarche démocratique,
le « savoir vivre » entre humains et avec l'ensemble de la nature,
c'est imaginer une nouvelle façon d'habiter la Terre,
c'est progresser vers un surcroît d'humanité.*

Une ambition commune

AMBITION DE LA SNB 2011-2020

- Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité
- En assurer l'usage durable et équitable
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

La stratégie nationale pour la biodiversité vise à préserver, restaurer et accroître la diversité du vivant dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer. Cela s'entend également dans le cadre européen et international, là où la France peut contribuer à cette ambition, dans un esprit de solidarité planétaire. L'objectif est de maintenir, à long terme, le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution. À cette fin, la SNB promeut la réduction des impacts directs et indirects sur la biodiversité, une utilisation durable des ressources vivantes et la répartition équitable des bénéfices que celles-ci procurent.

La SNB contribue à l'aménagement intégré des territoires et au développement durable, en métropole et dans les territoires d'outre-mer. En conséquence, elle s'intègre comme une priorité dans toutes les politiques

publiques à toutes les échelles territoriales, qu'il s'agisse de celles de l'eau, des sols, de la mer, du climat et de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, ainsi que celles de l'urbanisme, des infrastructures, de l'industrie, du commerce, de l'éducation, de la recherche, de la santé... De la sorte, elle participe pleinement à un projet de société qui, modifiant en profondeur notre rapport à la nature, vise au mieux-être des générations présentes et futures.

La SNB associe toutes les parties prenantes – État, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, société civile, acteurs de la recherche – tant pour son élaboration que pour sa mise en œuvre et la mesure de ses effets. Elle vise à encourager l'information, la sensibilisation et la mobilisation des élus et des citoyens et à favoriser leur participation et leurs initiatives pour qu'ils contribuent, par des démarches responsables, à sa réussite.

Agir ensemble

Tous les constats convergent pour affirmer que, face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clefs de la réussite est la mobilisation de l'ensemble de la société. La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 a été conçue en ce sens. Le choix d'un processus collaboratif a été fait dès le lancement de la révision, lors d'une conférence nationale tenue en mai 2010 à Chamonix, intitulée *Quelle gouvernance pour réussir ensemble?* Un comité de révision regroupant plus de 100 réseaux et structures nationaux a ensuite travaillé pour aboutir au document de la SNB 2011-2020, avec sa vision partagée et son ambition commune.

L'un des fondements et l'une des originalités de cette stratégie 2011-2020 sont le fait qu'elle mette en place un cadre cohérent pour que tous les acteurs (personnes morales) puissent contribuer sur une base volontaire, en assumant leurs responsabilités. Les citoyens sont incités à formaliser leur engagement personnel, notamment auprès des acteurs adhérents à la SNB; ces derniers sont également encouragés à inventer des instruments de cette mobilisation. Chacun à son niveau de moyens et dans le cadre de ses compétences respectives peut contribuer ainsi à ce que l'ambition, les six orientations stratégiques et les vingt objectifs soient atteints⁸. C'est dans ce cadre cohérent que toutes les collectivités peuvent agir en faveur de la biodiversité.

La biodiversité, ses évolutions et ses interactions avec les activités humaines ne sont pas uniformes en tout point du territoire français. La stratégie nationale pour la biodiversité est construite pour constituer un cadre partagé par l'ensemble des acteurs, qui puisse être adapté à la diversité des enjeux de chaque territoire et à la diversité des possibilités d'action de chaque acteur. Pour un acteur donné, pour un territoire donné, certaines orientations stratégiques ou certains objectifs prennent une importance bien particulière.

La stratégie nationale pour la biodiversité permet, par une mobilisation du plus grand nombre, de renforcer notre capacité collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activité. Une adhésion et un dispositif d'engagement sont mis en place pour concrétiser cette volonté. Tous les acteurs sont ainsi invités à adhérer pour valoriser et faire connaître la SNB (cf. encadré). Chacun est aussi invité à s'engager dans l'action, sur la base de principes d'action et de gouvernance actés lors de l'élaboration de la stratégie. L'engagement volontaire vise à développer des actions significatives en faveur de la biodiversité avec une amélioration progressive et proportionnée des pratiques des acteurs concernés. Ce cadre cohérent d'adhésion et d'engagement fait partie intégrante de la stratégie nationale pour la biodiversité. **Pour agir et réussir ensemble.**

LA SNB 2011-2020

Une vision partagée, une ambition commune
Six orientations stratégiques complémentaires
Vingt objectifs liés les uns aux autres
Une intégration des objectifs d'Aichi issus de la convention sur la diversité biologique

8. Par exemple, à Saint-Barthélemy, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie, l'environnement est une compétence exclusivement territoriale exercée par les autorités locales.

LA SNB, UN CADRE COHÉRENT ET MOBILISATEUR

La mise en œuvre de la SNB 2011-2020 se situe dans une perspective d'amélioration continue et repose sur une adhésion et une déclaration d'engagement volontaire.

L'adhésion à la SNB

La mobilisation des personnes morales se traduit tout d'abord par la signature d'une adhésion volontaire à la stratégie nationale pour la biodiversité, à sa vision, son ambition, ses orientations stratégiques, ses objectifs et aux principes de gouvernance (cf. annexes). Les organismes adhérents se déclarent décidés à : diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de leurs réseaux et auprès de leurs partenaires ; partager les enseignements de leurs expériences en faveur de la biodiversité ; prendre connaissance et faire connaître les outils proposés par la stratégie, pour s'engager dans l'action ; étudier, dans un délai maximal de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire, dans le cadre de notre activité et pour les objectifs de la stratégie qui nous concernent, et faire part de celle-ci au ministère du Développement durable au titre du secrétariat de la SNB.

L'adhésion est une première étape ouverte au plus grand nombre, destinée à informer, partager et étudier comment s'engager en faveur de la biodiversité au-delà des seules exigences légales. L'État tient à jour le suivi des acteurs qui adhèrent à la stratégie et de ceux qui ensuite s'engageront par une déclaration d'engagement volontaire.

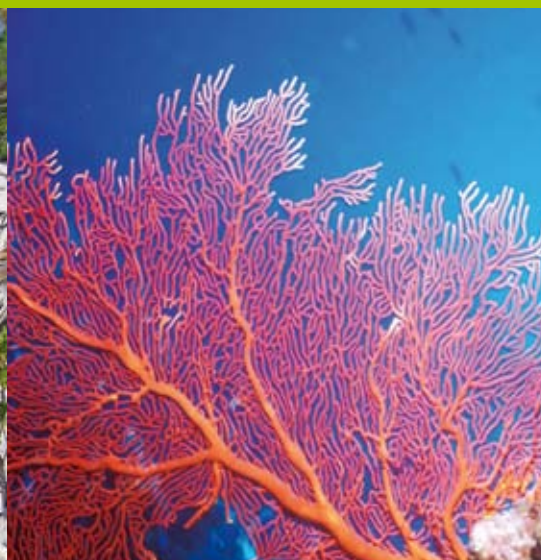
La déclaration d'engagement volontaire à la SNB

Les acteurs disposent d'un délai de deux ans pour concrétiser leur adhésion par une déclaration d'engagement volontaire à la SNB présentant le projet d'actions qu'ils comptent mettre en œuvre (cf. annexes). Ils peuvent adhérer et s'engager tout au long de la durée de la SNB 2011-2020. Les actions proposées vont au-delà du simple respect de la réglementation et conduisent nécessairement à un impact positif et substantiel en faveur de la biodiversité. Elles peuvent être très diverses et doivent être proportionnées à la taille et aux activités des organismes. Elles peuvent s'inscrire dans des démarches existantes (agenda 21, responsabilité sociale des entreprises, certifications spécifiques au secteur concerné, etc.) et venir les conforter, faciliter leur appropriation, voire renforcer leur volet biodiversité s'il existe. L'engagement doit être impliquant, significatif et additionnel, mesurable et révisable. La déclaration définit le cadre général de l'engagement et comprend la description du projet, de ses partenaires, de son champ d'intervention et de ses objectifs accompagnés d'indicateurs de réalisation. Elle est déposée auprès des comités ad hoc, à savoir le Comité national de suivi de la SNB ou des comités de suivi régionaux⁹, associant toutes les parties prenantes (type Grenelle) et appuyés sur le plan méthodologique par le Comité national.

L'engagement SNB reconnu constitue un gage de qualité et de cohérence. Il donne droit à citer la SNB dans toute action de communication se rapportant aux actions concernées par l'engagement pris et à utiliser le visuel de la SNB.

Des outils méthodologiques sont conçus pour permettre à chacun d'élaborer, d'inscrire et de suivre ses engagements dans le cadre général défini par la SNB. C'est le but du *Guide pour l'action* qui contient des recommandations méthodologiques générales et par statut d'acteur ainsi que des exemples d'actions concrètes possibles.

9. Les comités régionaux Trame verte et bleue peuvent jouer ce rôle.



La biodiversité en France

Aux quatre coins de la planète

La France, par sa position géographique en Europe et outre-mer, possède un patrimoine naturel et culturel d'une très grande richesse : c'est un pays **mégadivers***. Les départements, territoires et collectivités ultramarins sont présents sous de nombreuses latitudes : Mascareignes, plateau des Guyanes, Caraïbes, Pacifique sud, îles australes et antarctiques, milieu boréal nord-américain. En Europe continentale, la France se situe à un carrefour d'influences biogéographiques et couvre 4 des 11 régions biogéographiques (atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne). La France est ainsi située dans 5 des 34 **points chauds*** de la biodiversité terrestre mondiale reconnus par le WWF et l'UICN et 4 de ces points chauds sont localisés en outre-mer. L'espace maritime français couvre plus de 11 millions de kilomètres carrés : c'est le deuxième plus grand au monde. Tous ces éléments confèrent au pays une forte responsabilité en matière de biodiversité.

Des milieux naturels diversifiés

Cette diversité des territoires et des influences biogéoclimatiques se traduit par une diversité des écosystèmes et des paysages vert. Citer la totalité des types d'écosystèmes présents en France n'est pas possible. Certains sont particulièrement emblématiques, rares ou menacés, et nécessitent une attention particulière : c'est le cas des mangroves, des récifs coralliens, des herbiers marins, des zones humides, de certains milieux agropastoraux, des milieux cavernicoles, etc. Avec 10 % des récifs coralliens mondiaux (4^e rang), l'outre-mer français contribue fortement à la biodiversité nationale et mondiale. La surface d'un milieu naturel n'est cependant pas un critère suffisant pour analyser son état écologique ; il est nécessaire de prendre aussi en compte sa répartition, son fonctionnement, sa dynamique et sa capacité à évoluer. Par exemple, l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers métropolitains d'intérêt communautaire a montré, en 2007, qu'environ 65 % d'entre eux étaient dans un état de conservation jugé défavorable, tandis que les habitats rocheux (falaises, grottes, etc.) et les habitats sclérophylles (landes sèches, forêts méditerranéennes, etc.) étaient plutôt en bon état de conservation.

Un grand nombre d'espèces

Au sein de ces écosystèmes, la France possède une faune et une flore riches et diversifiées, en métropole comme en outre-mer. L'inventaire national du patrimoine naturel recense en métropole, en 2011, une diversité importante d'espèces : 11 934 espèces végétales, 43 727 espèces animales et 14 183 champignons. En outre-mer, malgré des connaissances encore très lacunaires, les inventaires témoignent d'une diversité spécifique bien plus grande qu'en métropole. On y trouve, par exemple, plus de 50 fois plus de plantes endémiques. La biodiversité ultramarine est particulièrement fragile car elle est pour partie insulaire : les populations d'espèces sont souvent petites et isolées, les espèces endémiques, c'est-à-dire n'existant que dans ces îles, sont très nombreuses. Par exemple, la publication récente de la liste rouge des plantes à fleurs et des fougères de l'île de La Réunion a montré que, sur 905 espèces analysées, 49 espèces ont déjà disparu et 275 sont menacées de disparition.



Voir glossaire
page 56





Un patrimoine génétique largement inconnu

Le patrimoine génétique des espèces présentes en France est encore mal connu, si l'on excepte les races d'élevage et les variétés cultivées ou plantées, y compris anciennes. Sa diversité est pourtant la condition de l'adaptabilité des espèces dans un contexte environnemental changeant et constitue une composante essentielle de la biodiversité. L'ensemble des éléments qui composent la biodiversité sont en interaction les uns avec les autres. Ainsi, si l'un des éléments disparaît, c'est l'ensemble du système qui peut être remis en question. Par exemple, le déclin des populations d'insectes pollinisateurs peut entraîner le déclin des plantes qu'ils pollinisaient.

Une biodiversité utile pour l'homme

La biodiversité, qu'elle soit génétique, spécifique, écosystémique et paysagère, animale, végétale ou microbienne, est un des fondements d'une diversité de cultures en France. Les connaissances traditionnelles des populations françaises sont pour partie liées à leurs connaissances de la biodiversité, en métropole comme en outre-mer, de l'alimentation à la médecine, en passant par le vêtement et la construction ou le développement de compétences et de pratiques agricoles et d'élevage. En effet, la biodiversité est le support direct ou indirect d'un très grand nombre d'activités humaines et de bénéfices dont nous tirons parti. Les activités agricoles nécessitent par exemple un sol vivant, issu de l'activité de micro-organismes. Elles s'appuient également sur la diversité des ressources génétiques animales et végétales, qu'il convient non seulement de préserver mais aussi de gérer de manière dynamique pour fournir des variétés adaptées à la diversité des agriculteurs de demain.

L'étude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France a identifié 43 services écosystémiques parmi trois catégories :

- les services d'approvisionnement, fruits et légumes cultivés, bois pour la construction ou l'énergie, ressources piscicoles, ressources médicinales, eau potable, etc. ;
- les services de régulation, prévention des avalanches par certaines forêts, régulation des crues des cours d'eau, atténuation des variations climatiques, auxiliaires biologiques des cultures, etc. ;
- les services culturels et esthétiques, paysages pour les loisirs, valeur culturelle ou spirituelle de certains milieux naturels, etc.

Un même écosystème fournit des services différents en fonction de la manière dont il est géré : tous les services écosystémiques ne peuvent pas être produits en même temps, au même endroit et des compromis doivent être trouvés





Des pressions qui menacent la biodiversité

Malgré les engagements internationaux, européens, nationaux et locaux, la biodiversité décline fortement. Les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Rio de Janeiro en 1992 et celui fixé par l'Union européenne dans le cadre de son plan d'action pour la biodiversité (stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010) n'ont pas été atteints. La crise écologique qui touche l'ensemble du territoire résulte de multiples pressions, qui parfois interagissent :

→ **la destruction**, la fragmentation et l'altération des habitats réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces et leurs possibilités de déplacement ;

→ **les pollutions** de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans constituent une perturbation de nombreux écosystèmes et un risque pour la santé humaine ;

→ **l'exploitation des espèces** à un rythme supérieur à la vitesse de renouvellement de leurs populations entraîne leur déclin ;

→ **l'arrivée ou l'exportation d'espèces exotiques envahissantes** dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres pressions sont un problème récurrent ;

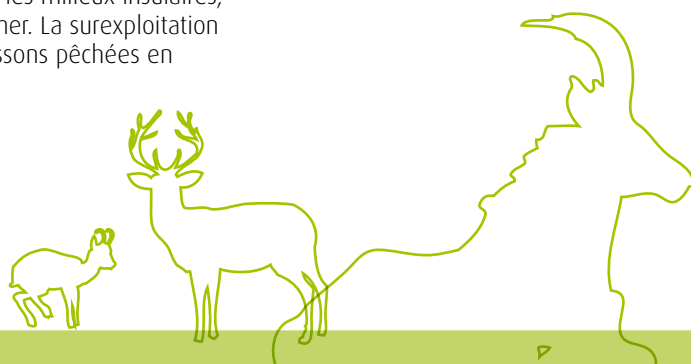
→ **les changements climatiques** ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité (perturbation des cycles de vie, décalages saisonniers, etc.) ;

→ **la diminution d'activités humaines**, notamment agricoles, conduit souvent à la banalisation des paysages et de la biodiversité.

L'augmentation de ces pressions est très fortement liée aux évolutions démographiques et à des modes de production et de consommation. De plus, leur importance relative varie selon les contextes géographique, humain et écologique. Les atolls polynésiens sont par exemple particulièrement sensibles à la hausse du niveau des mers causée par les changements climatiques. L'impact des espèces exotiques envahissantes est très important dans les milieux insulaires, notamment outre-mer. La surexploitation des espèces de poissons pêchées en

mer et la dégradation des milieux ont déjà entraîné l'effondrement de certains stocks.

Malgré une prise de conscience croissante, en particulier dans le cadre de la précédente stratégie nationale pour la biodiversité, les menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité sont pour la plupart en augmentation. De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour inverser la tendance : délimitation d'aires protégées, plans d'action pour les espèces, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, sensibilisation, etc.



Les 20 objectifs de la SNB

ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

- Objectif 1** → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature
- Objectif 2** → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes
- Objectif 3** → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

- Objectif 4** → Préserver les espèces et leur diversité
- Objectif 5** → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés
- Objectif 6** → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique

- Objectif 7** → Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
- Objectif 8** → Développer les innovations pour et par la biodiversité
- Objectif 9** → Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
- Objectif 10** → Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

- Objectif 11** → Maîtriser les pressions sur la biodiversité
- Objectif 12** → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
- Objectif 13** → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

- Objectif 14** → Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles
- Objectif 15** → Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés
- Objectif 16** → Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires
- Objectif 17** → Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances

- Objectif 18** → Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- Objectif 19** → Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances
- Objectif 20** → Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

La perte actuelle de biodiversité ne sera enrayée que si la biodiversité bénéficie d'une considération élevée dans la société pour changer le cours des choses. Citoyens et décideurs ne prendront en compte la biodiversité que s'ils la connaissent bien. Les urbains, souvent coupés de la nature, et les ruraux, qui utilisent plus directement ses services, doivent se rejoindre sur l'objectif de préserver ce qui constitue un bien commun. Il faut restaurer nos liens culturels et affectifs avec le tissu vivant de la Terre, opérer une métamorphose culturelle de la société en faveur du respect de la biodiversité.

Il s'agit de faire en sorte que chacun d'entre nous dispose d'un ensemble de connaissances et de valeurs lui permettant de prendre conscience de sa dépendance quotidienne vis-à-vis des services rendus par la biodiversité et d'éclairer ses décisions et ses actes. A fortiori, dans les situations professionnelles, chaque responsable doit intégrer dans sa culture et dans ses critères de décision les impératifs de la préservation de la biodiversité.

Plusieurs leviers existent pour opérer ce changement. Ils concernent les enfants comme les adultes dans les milieux scolaires et extra-scolaires, associatifs ou professionnels, ainsi que dans les domaines artistique et culturel. Ils consistent notamment à :

- faire aimer : développer l'émotion, attiser la curiosité, toucher la sensibilité, susciter la réceptivité, l'empathie, l'émerveillement et le respect, prendre le temps d'observer et de comprendre ;
- montrer que la biodiversité fournit des services indispensables en la reliant aux enjeux de santé, d'alimentation, d'emploi, d'économie, de cadre de vie, d'activités de loisirs, sportives, culturelles ;
- expliquer que la biodiversité a une relation fonctionnelle forte avec les autres enjeux environnementaux ;
- sensibiliser pour répondre aux besoins de connaissances relatives à la nature en développant notamment la communication et l'animation ;
- promouvoir la participation aussi bien individuelle que collective à la préservation de la biodiversité ;
- convaincre et mobiliser les décideurs politiques et administratifs ainsi que les acteurs socio-économiques.

Un enjeu majeur de cette orientation stratégique consiste à établir le lien entre action individuelle et intérêt collectif. La biodiversité est un bien commun qui concerne chacun et dont les bénéfices concernent la vie sur Terre et le bien-être des générations actuelles et futures.

Dans le cadre de la stratégie, l'ensemble des acteurs s'engage à faire émerger une culture de la nature, à faciliter et encourager la mobilisation citoyenne et à contribuer à ce que la biodiversité devienne un enjeu positif pour les décideurs.





Objectif 1 → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 3 → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs





OBJECTIF

1

Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

L'objectif est de faire en sorte que la biodiversité soit reconnue par les individus et la société. Cela implique de faire émerger, d'enrichir et de partager dans la société une culture de la nature. Celle-ci se construit à partir de la biodiversité planétaire et locale et de la diversité des perceptions et des usages et peut revêtir des formes diverses : usages locaux, connaissances naturalistes, expériences vécues, éducation reçue, alimentation, attraits personnels... Elle permet la prise de conscience du rôle majeur du monde vivant comme source de bienfaits matériels et immatériels pour

l'humanité et donc d'en apprécier toute la valeur. Elle n'est pas purement rationnelle, elle est aussi émotionnelle, sensorielle, donc multiforme. C'est pourquoi elle doit être diffusée de façon large et volontariste par tous ceux qui sont impliqués dans la transmission de la culture : éducation scolaire, éducation familiale, sorties nature et animations pour les jeunes, médias, monde artistique et du divertissement... Elle doit être porteuse d'espoir et de valeurs positives et mobilisatrices pour devenir une réalité à l'échelle de toute la société.

OBJECTIF

2

Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Les citoyens sont des acteurs à part entière du devenir de la biodiversité par leurs pratiques et leurs choix quotidiens (consommation, logement, déplacements, modes de vie). Il importe de capitaliser et de valoriser les initiatives citoyennes favorables à la biodiversité et de construire sur ces bases des modèles d'action transmissibles. Les médias et les réseaux sociaux ont un grand rôle à jouer dans la connaissance et l'appropriation de ces initiatives citoyennes. Ces pratiques concernent chaque citoyen mais aussi les institutions, les professionnels de la biodiversité, les

associations, les entreprises, les élus, etc. Pour réussir cette mobilisation, il est important de favoriser l'engagement des citoyens, par exemple à travers les sciences participatives, le service civique biodiversité ou l'écovolontariat, de le valoriser et de le reconnaître. Il importe également d'associer les citoyens à la réflexion collective et à la prise de décisions dans le cadre de consultations et de participations citoyennes, aux niveaux national et territorial, renforçant ainsi l'expertise au sein de la société. Un dispositif qui permet aux citoyens de s'engager est à concevoir.



OBJECTIF

3 Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

La biodiversité doit être perçue et gérée par les décideurs publics et privés comme un atout politique fort, au même titre que la santé publique ou le développement économique. Il importe donc qu'ils intègrent l'importance de leurs décisions pour l'intérêt commun, qu'ils en soient garants ou bien qu'ils y contribuent, afin de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité dans l'ensemble de leurs actions, le plus en amont possible. Ceci peut être fait notamment en privilégiant la logique de la prévention par rapport à celle de la compensation et de la réparation et en s'appuyant, par exemple, sur des données factuelles issues des études TEEB sur l'économie de la biodiversité et des services écosystémiques et du MEA sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Dans ce sens, il apparaît également nécessaire d'assurer une

valorisation et une reconnaissance des actions réalisées par les collectivités au bénéfice de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Aider les décideurs à comprendre les bénéfices sanitaires, économiques, sociaux et même politiques d'une gestion intégrant la prise en compte de la biodiversité comme réponse à des préoccupations quotidiennes leur permettra de résoudre les conflits d'usage possibles et de mesurer le coût de l'inaction.



Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Depuis l'apparition de la vie, le vivant évolue et s'adapte à des conditions environnementales changeantes, grâce à sa diversité. Cependant, les activités humaines ont tendance à limiter cette capacité d'évolution car elles entraînent une perte de biodiversité. Protéger la biodiversité est indispensable pour préserver la capacité du vivant à évoluer.

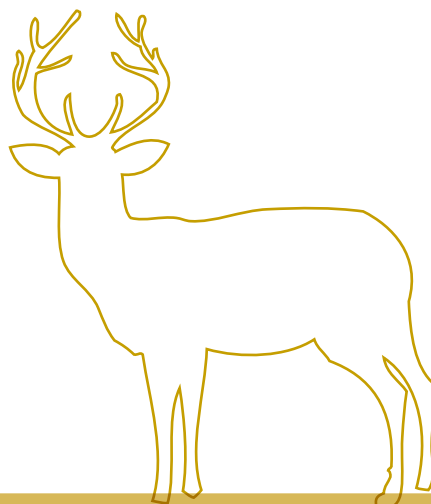
Toute la diversité, qu'elle soit génétique, spécifique, écosystémique ou paysagère, permet au vivant de s'adapter. Dans un monde dynamique, il est nécessaire de protéger certaines composantes de la biodiversité, mais aussi de prendre en considération l'ensemble de celle-ci. Préserver le vivant, c'est donc faire attention aux espèces les plus menacées comme aux espèces largement répandues, aux espaces protégés comme aux autres, à la diversité génétique utilisée par l'homme comme à celle qui ne l'est pas aujourd'hui. C'est également tenir compte du fait qu'une grande part de cette biodiversité reste inconnue. C'est aussi mieux concilier la coexistence entre activités humaines et biodiversité.

Les espaces insulaires français, pour l'essentiel situés outre-mer, possèdent un fort taux d'endémisme et des capacités d'adaptation limitées. Les déplacements des espèces terrestres sont contraints par la surface de leurs habitats naturels. Les **changements planétaires*** risquent d'y avoir un impact très important et les besoins en matière de préservation de la biodiversité sont grands.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ainsi que leur capacité à évoluer, dans un contexte dynamique de changements planétaires.



Voir glossaire
page 56





Objectif 4 → Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 5 → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 6 → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement





OBJECTIF

4

Préserver les espèces et leur diversité

La présence concomitante de nombreuses espèces vivantes dans les milieux naturels est une des clés de l'expression ou de l'expansion de la vie sur Terre. Un des objectifs de la stratégie est donc de suivre et de maintenir la diversité des espèces, en consacrant un effort plus particulier aux espèces dont la survie est menacée à court ou moyen terme. Pour ces espèces, une amélioration de l'état de conservation est recherchée à travers la mise en place de plans d'action. Il convient également de préserver les espèces qui, sans être en danger d'extinction, jouent un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. Certaines d'entre elles, dont les effectifs ont fortement diminué, pourront faire l'objet de renforcements de population et de mesures pour stopper leur déclin. Lorsque toutes les conditions nécessaires sont réunies, la

réintroduction de spécimens d'espèces qui avaient disparu d'une région donnée peut également être réalisée.

Pour être **durable***, la préservation des espèces doit s'accompagner du maintien de la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à conserver un effectif suffisant. Au sein de cette diversité, la conservation de la diversité génétique (animale, végétale, microbienne) domestique et sauvage est un objectif majeur. Outre sa contribution générale au fonctionnement de la biosphère, la diversité génétique constitue une ressource en vue de l'adaptation au changement climatique, la base de nombreux développements économiques, un vivier pour la recherche notamment médicale... Le renforcement de sa conservation in situ et ex situ et sa gestion sont nécessaires.

OBJECTIF

5

Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

La résilience et la fonctionnalité des écosystèmes doivent être maintenues voire renforcées afin de préserver les processus évolutifs nécessaires à leur adaptation et au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, dans un contexte de changements planétaires, les espèces doivent pouvoir se déplacer afin de trouver les meilleures conditions environnementales pour vivre. La définition, la préservation et la remise en bon état de la **Trame verte et bleue*** (TVB) sont prioritaires, tout en étant vigilant quant à son impact sur les déplacements

des espèces exotiques envahissantes et des vecteurs de maladies. La TVB, qui comprend à la fois des réservoirs de biodiversité et des éléments assurant la connectivité de l'ensemble, doit être pensée de manière cohérente à toutes les échelles territoriales. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire cette **infrastructure écologique*** dans son environnement régional, en particulier en outre-mer mais aussi en Europe. Les continuités écologiques prennent notamment appui sur la biodiversité qualifiée d'ordinaire. Elles ont aussi leur place en milieu urbain,



Voir glossaire
page 56



où la Trame verte et bleue pourrait être créée ou renforcée. Éléments essentiels de cette infrastructure, les aires protégées sont l'un des outils importants de conservation de la biodiversité tant au niveau national, européen qu'international. Les espaces protégés doivent donc être en nombre suffisant, représentatifs des différents milieux et efficacement gérés. Le réseau d'aires protégées est appelé à jouer un rôle majeur dans la réponse aux défis environnementaux globaux et notamment

les effets du changement climatique. Il participe à la résilience des écosystèmes pour atténuer les impacts et maintenir la qualité des services rendus par les écosystèmes. Aussi, la construction d'un réseau d'espaces protégés terrestres et marins, en métropole comme en outre-mer, dans une démarche de cohérence et de solidarité écologiques, est une composante essentielle pour la mise en place d'une infrastructure écologique nationale.

OBJECTIF

6

Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Les activités humaines ont dégradé certains éléments de biodiversité, pour lesquels des efforts de restauration sont nécessaires. La préservation des écosystèmes terrestres et marins et la restauration de ceux qui sont pollués, fragmentés ou perturbés doivent être une priorité. Cette dégradation des écosystèmes et des habitats naturels et semi-naturels qui les composent constitue un facteur majeur de l'érosion de la biodiversité. À l'inverse, une politique d'amélioration des habitats constitue une option efficace pour assurer le fonctionnement des écosystèmes. Ce fonctionnement est essentiel car il conditionne la production de nombreux

services utiles à l'homme : régulation du climat, épuration des eaux usées, pollinisation...

Préserver et restaurer les écosystèmes passent par des engagements quantitatifs et qualitatifs. Il s'agit de se donner l'ambition de préserver les écosystèmes en quantité, c'est-à-dire en superficie, et en qualité, c'est-à-dire en veillant à leur fonctionnalité, en particulier en réduisant leur fragmentation car celle-ci diminue considérablement leur capacité à s'adapter et à fournir des services. Il faut également développer et promouvoir l'ingénierie écologique qui utilise, en les respectant, des fonctions des écosystèmes.





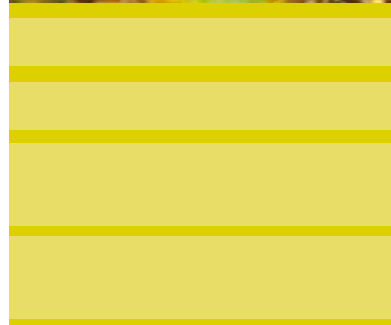
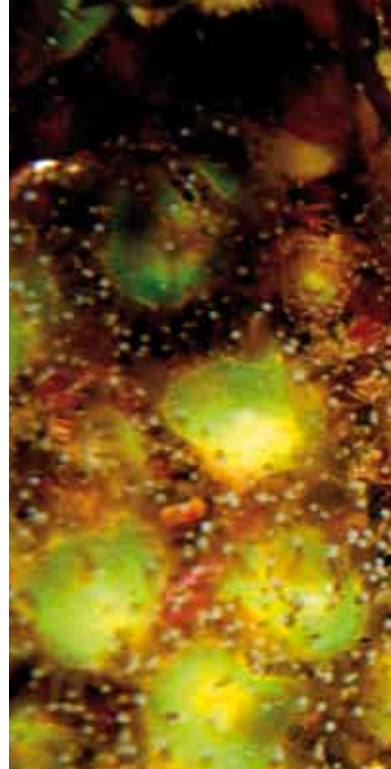
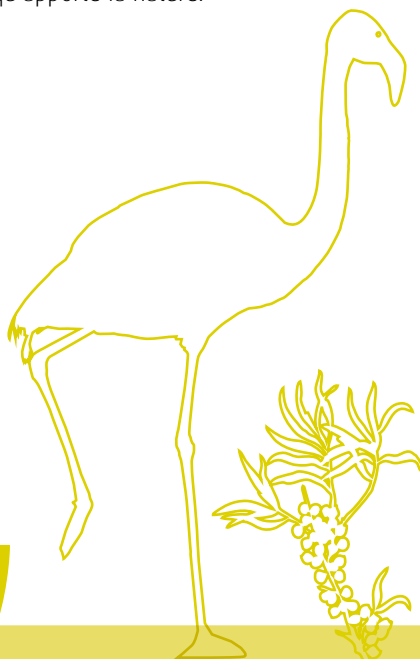
Investir dans un bien commun, le capital écologique

La biodiversité est notre patrimoine commun et l'un des piliers du fonctionnement de la biosphère. Les ressources que nous procure le monde vivant nous enrichissent et contribuent au bien-être de l'humanité. Veiller à ce patrimoine, le considérer comme notre bien collectif, c'est s'engager dans de nouvelles approches pour que cette richesse aide à notre développement **durable*** et **équitable*** dans le futur.

Cet héritage du passé qu'est la biodiversité nous incite à nous projeter dans des stratégies d'économie de très long terme. Le progrès des sciences et des technologies nous permet de commencer à comprendre la biodiversité et son rôle, et d'en bénéficier. Mais il faut que notre rationalité économique ne s'arrête pas aux bénéfices immédiats qu'apporte cette exploitation.

Elle doit s'attacher aussi à la préservation et à la valorisation du patrimoine commun que représente la biodiversité. Procéder aux investissements matériels et humains qu'elles appellent, c'est tout simplement mieux gérer nos relations avec la vie sur Terre. C'est être convaincus que notre patrimoine naturel est un **capital écologique***, source de mieux-être pour l'humanité, aujourd'hui et demain.

Dans le cadre de la SNB, les acteurs s'engagent à utiliser sans compromettre, dans la durée, la capacité d'adaptation et d'évolution qui fonde l'aventure biologique de notre planète, les ressources et les services qu'apporte la nature.





Objectif 7	→ Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
Objectif 8	→ Développer les innovations pour et par la biodiversité
Objectif 9	→ Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
Objectif 10	→ Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer





OBJECTIF

7 Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

La biodiversité et les ressources naturelles sont affectées par le mode de croissance économique actuel alors qu'elles en sont en partie le support. En effet, les entreprises, et plus largement l'ensemble des activités économiques, jouent un rôle majeur vis-à-vis de la biodiversité, que ce soit par les impacts (négatifs et parfois positifs) de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels ou par les bénéfices qu'elles tirent des services fournis par la biodiversité. Ces coûts et bénéfices ne sont que très partiellement pris en compte dans les décisions économiques. Mieux intégrer la biodiversité dans la sphère économique est nécessaire pour concilier les intérêts publics et privés, assurer la prise en compte des temps longs, sensibiliser les entreprises

à leur dépendance vis-à-vis de la biodiversité et inciter les acteurs économiques à investir dans le capital écologique et à participer de ce fait au développement du bien commun. Pour réussir cette intégration, il convient au préalable de réduire, puis supprimer, les incitations néfastes à la biodiversité, de réformer la fiscalité, de développer de nouvelles incitations positives, d'intégrer les impacts sur la biodiversité dans l'affichage environnemental ou encore de développer et mieux appliquer le principe pollueur-payeur. En particulier, les subventions publiques doivent être réorientées dans plusieurs domaines pour éviter de contribuer à l'érosion de la biodiversité, et faire l'objet de mesures de « bioconditionnalité ».

OBJECTIF

8 Développer les innovations pour et par la biodiversité

L'innovation doit être accrue dans le champ de la valorisation de la biodiversité comme source de nouvelles technologies et support d'activités durables. Par ailleurs, il importe d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines où l'innovation peut s'exprimer, que ce soit en termes d'impacts directs ou indirects ou de partage équitable des ressources de la biosphère. Un domaine inédit de recherches et de pratiques, par exemple en génie écologique, mérite d'être favorisé et structuré en ce sens. Le transfert de connaissances vers des structures porteuses d'innovations

(entreprises, collectivités, associations, divers pôles d'excellence, etc.) doit être assuré en s'inspirant des pratiques internationales les plus performantes. Ceci permet de favoriser le développement de nouveaux projets aptes à concilier le développement économique et social avec le respect de l'environnement et de la biodiversité. La SNB offre un cadre permettant le développement prioritaire de concepts et projets nouveaux, quelle que soit leur origine, portant en particulier sur les valeurs ajoutées ultramarines et sur les méthodes de valorisation novatrices.



Voir glossaire
page 56

OBJECTIF

9

Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

La préservation, la restauration et le développement du capital écologique constituent une grande politique nationale qui doit se développer de manière cohérente et s'inscrire sur le long terme. À ce titre, elle se doit de disposer de ressources financières, humaines et techniques accrues permettant de soutenir, d'une part, les actions sur l'ensemble du territoire national et, d'autre part, les engagements internationaux qu'a pris notre pays, en particulier à Nagoya lors de la dixième Conférence des parties à la CDB : augmentation de l'aide publique au développement consacrée à la biodiversité. Pour répondre aux enjeux, l'effort financier devra être largement accru, en premier lieu de la part des acteurs publics (État, collectivités territoriales)

mais aussi du secteur privé (budget biodiversité des entreprises, mécénat environnemental...) pour investir dans la préservation de la biodiversité. Les exemples des grandes politiques environnementales comme celles de l'eau, des déchets et des économies d'énergie montrent l'intérêt et l'efficacité de la mise en place de ressources identifiées, gérées dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, définie en associant toutes les parties prenantes. Outre la mise en cohérence des actions, de telles ressources permettent des effets de synergie avec les initiatives que prendront divers opérateurs publics et privés pour préserver et développer le capital écologique. Il convient donc de mettre en place un

tel dispositif pour la biodiversité. Un nombre croissant de professionnels travaille à la protection de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité et dans des structures multiples : entreprises, chercheurs, enseignants, associations, gestionnaires d'espaces protégés, collectivités, organismes d'insertion sociale et professionnelle, etc. Des études récentes, conduites dans le cadre du plan relatif aux emplois et métiers de l'économie verte, identifient une quarantaine de métiers différents et plus de 30 000 emplois. Des efforts importants doivent être consentis pour renforcer les capacités des professionnels en poste (formation, outils, méthodes...) et développer ces filières professionnelles.

OBJECTIF

10

Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

Du fait de leur insularité, ou bien de son positionnement géographique en ce qui concerne la Guyane, les collectivités d'outre-mer sont structurellement très dépendantes d'importations (énergie, produits agroalimentaires, matériels...) qui engendrent un coût de la vie élevé et une forte empreinte carbone. Les collectivités d'outre-mer sont désormais engagées dans un objectif de développement davantage appuyé sur leurs propres potentiels. C'est l'objectif de « développement endogène » défini par le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009. La mise en valeur des ressources naturelles représente un atout essentiel pour le développement

économique endogène des collectivités d'outre-mer. D'une part, la biodiversité est une source d'innovation et de recherche, donc de développement d'entreprises spécialisées dans la recherche-développement et la commercialisation de produits liés à la biodiversité. D'autre part, la préservation et la valorisation des atouts écologiques de l'outre-mer sont une source de développement du tourisme (notamment de l'écotourisme), les impacts de celui-ci devant en retour être réduits au maximum. Enfin, la préservation et la valorisation de la biodiversité sont un axe de **coopération régionale*** pour les collectivités d'outre-mer avec les pays voisins. Il s'agit de renforcer la coopération et la

coordination des actions que ce soit entre collectivités d'outre-mer, entre elles et les pays avoisinants ou entre elles et le reste de l'Europe. Il y a ainsi matière à intensifier les échanges d'expériences et de savoir-faire dans le cadre de la coopération régionale par grande zone géographique (Caraïbes, océan Indien, Pacifique, Amérique du sud). En outre, les îles développent des stratégies et des modèles originaux qui pourraient avantageusement être partagés voire transposés à des situations continentales : adaptation aux changements climatiques et réduction des pressions anthropiques, conservation et gestion intégrée et durable de la biodiversité dont les écosystèmes exploités...



Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Beaucoup d'activités humaines ont une incidence sur la biodiversité, de manière directe ou indirecte. L'artificialisation des sols diminue la surface disponible pour la nature, la fragmentation des espaces aggrave cette situation en empêchant notamment les espèces de se déplacer. Les pollutions physiques, chimiques, biologiques ou par radio-éléments modifient la structure des peuplements et altèrent leurs potentialités évolutives. Les espèces exotiques envahissantes perturbent les communautés vivantes, notamment dans les milieux insulaires. L'exploitation des ressources vivantes ne prend pas toujours en compte leur renouvellement.

Déjà à l'œuvre, le changement climatique modifie l'environnement à des vitesses sans doute inédites dans l'histoire terrestre et est susceptible d'augmenter les effets des autres pressions.

Certaines de ces pressions peuvent en outre avoir une influence au-delà de leur voisinage immédiat. Ainsi, la production de biens et services et leur consommation ont des conséquences sur la biodiversité bien loin de nos frontières et nous devons en assumer la responsabilité.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour maîtriser ces pressions, utiliser les ressources naturelles de manière à assurer leur renouvellement et avoir un impact positif en termes de biodiversité, prendre en compte toutes les conséquences de nos modes de vie sur la biodiversité et partager de manière **équitable*** les bénéfices qui peuvent être tirés de l'utilisation de ces ressources. Un effort particulier concerne les territoires d'outre-mer, pour l'essentiel insulaires. La compétition entre les activités pour l'usage du sol et du milieu marin y est très forte, de nombreux habitants y sont dépendants de l'usage quotidien des ressources naturelles et la biodiversité y est à la fois particulièrement riche et vulnérable.





Objectif 11 → Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 12 → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Objectif 13 → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles



OBJECTIF

11

Maîtriser les pressions sur la biodiversité

L'objectif est de mieux connaître ces pressions, de comprendre leurs causes et leurs effets et d'engager des actions concrètes de réduction. Ces actions visent à éviter les pressions, à réduire celles qui existent ou à compenser celles qui sont inévitables. Il s'agit également d'adopter un mode de gouvernance fondé sur la **concertation*** avec les parties prenantes et de s'assurer du respect des décisions prises. Les possibilités sont nombreuses : promotion et utilisation de matériaux à faibles impacts sur la biodiversité, limitation de l'artificialisation des espaces, transparence écologique des infrastructures

de transport, bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lutte contre les substances toxiques et toutes les formes de pollution. Les effets cumulés de ces pressions doivent également être suivis et pris en compte. On accorde une attention particulière aux écosystèmes plus fragiles ou menacés comme les mangroves, les récifs coralliens, les zones humides, les forêts primaires, les estuaires, les nourriceries, etc. et aux zones à forte empreinte par les activités humaines, notamment outre-mer.

OBJECTIF

12

Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Pour ce qui concerne les usages et usagers des ressources naturelles vivantes, en particulier la pêche, l'agriculture et l'exploitation forestière, il s'agit de promouvoir un usage et une gestion **durable*** de ces ressources, intégrant la biodiversité. Les efforts doivent porter sur toutes les dimensions de cette utilisation : mieux connaître le taux de renouvellement de ces ressources et les effets de leur exploitation, développer des modes de production et de prélèvement respectueux de l'environnement (notions de gestion écologique et d'approche

par écosystème), sensibiliser les consommateurs aux effets positifs ou négatifs de leurs comportements sur la biodiversité, lutter contre le gaspillage et mieux valoriser les déchets. Les actions doivent être conduites à tous les niveaux : initiatives locales, politiques nationales (par exemple à travers les mesures agroenvironnementales) et européennes (en particulier la PAC, la PCP), coopération internationale, notamment pour promouvoir des filières durables et renforcer des importations de produits certifiés.



OBJECTIF

13

Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

L'objectif est de valoriser, renforcer et partager de façon **équitable*** les avantages tirés pour tous de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes. Certains services sont en effet utilisés localement mais beaucoup bénéficient à un collectif plus important, voire à l'ensemble de l'humanité (comme la fixation du carbone). D'autres enfin, comme la bioprospection, intéressent des acteurs différents de ceux qui vivent dans ces écosystèmes. Il s'agit donc d'assurer un retour juste et équitable entre les bénéficiaires de ces services et ceux qui ont contribué ou contribuent à

les maintenir (par exemple par la mise en place en France d'un régime juridique d'accès aux ressources génétiques). Cette **solidarité écologique*** doit se mettre en place à différentes échelles : entre villes et zones rurales, entre communes engagées dans la préservation du patrimoine naturel local et communes voisines qui en bénéficient, entre régions au sein d'un pays (notamment, pour notre pays, entre la métropole et l'outre-mer), entre États enfin, la France étant particulièrement concernée du fait de son double rôle de fournisseur et d'utilisateur de ces services.



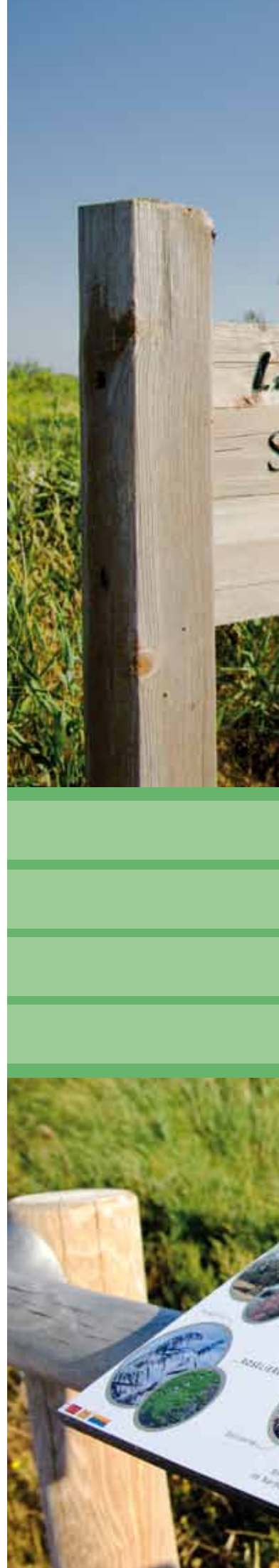
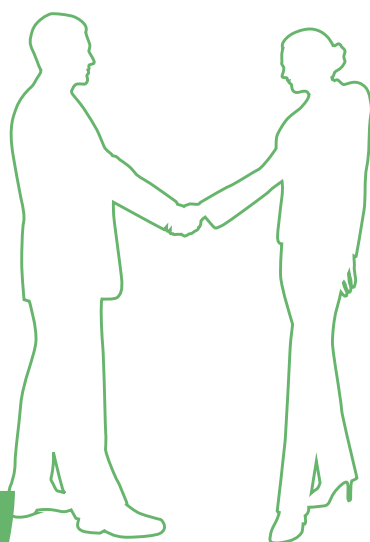
Voir glossaire
page 56

Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Des siècles de maturation des politiques publiques ont conduit à un édifice complexe de lois, de règlements, de dépenses publiques. Chaque évolution de ce dispositif ne passe le plus souvent que par l'analyse d'un aspect particulier, et d'inévitables contradictions entre politiques publiques se font jour. Il appartient aux décideurs politiques de réaliser des arbitrages entre des éléments de politiques contradictoires, en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur le rôle du vivant dans les grands équilibres de la biosphère et dans la pérennité d'un milieu favorable à notre espèce.

Il convient de construire un cadre qui incite à la conception et permette de mener des actions les plus efficaces et efficientes, qui permette aussi de s'assurer que les autres politiques publiques ne conduisent pas à des dégâts irréversibles et en particulier ne portent pas atteinte à la capacité de renouvellement des ressources naturelles concernées. Les évaluations doivent intégrer ces aspects d'efficacité et d'efficience.

Atteindre cette efficacité, cela suppose aussi d'agir en tenant compte des préoccupations de ceux qui sont proches ou plus loin, et avec qui nous interagissons parfois sans le savoir : la région voisine, le pays voisin, un pays à l'autre bout du monde. La stratégie a aussi pour objectif de développer cette solidarité écologique et de garantir la solidarité entre États grâce au renforcement de l'action internationale.





Objectif 14

→ Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15

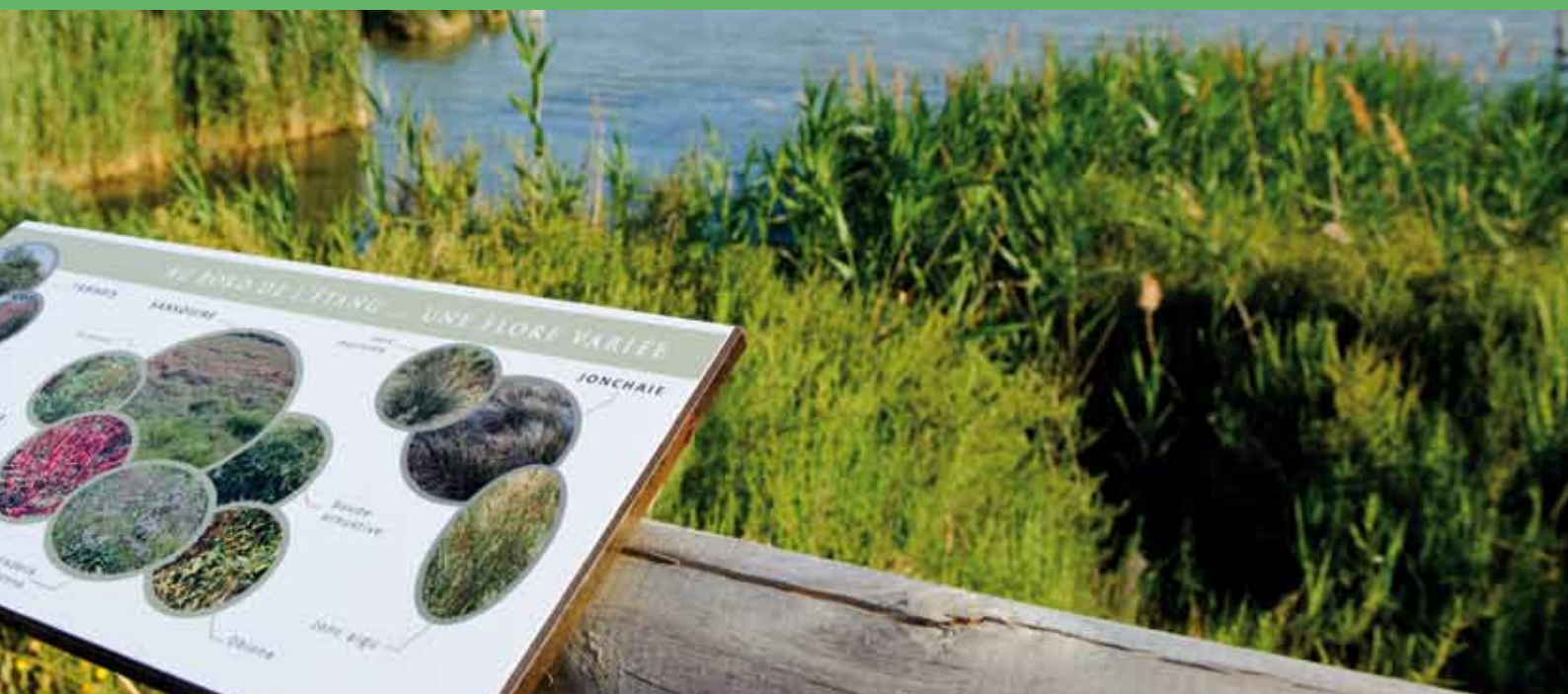
→ Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 16

→ Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

Objectif 17

→ Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité





OBJECTIF

14

Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité, comme la fragmentation des habitats, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes ou les pollutions. Souvent, une partie de ces atteintes peut être réduite sans modifier les objectifs de ces politiques publiques, mais de nouveaux arbitrages sont aussi à rendre, à la lumière de notre connaissance des enjeux. Le renforcement de la cohérence est à mener à toutes les échelles de territoire (y compris dans les domaines littoral et marin) : ainsi, par exemple, doit-on s'en assurer entre les différents documents de planification et d'urbanisme (stratégies,

schémas, plans) existants au niveau territorial. De plus, une bonne articulation est nécessaire entre les différentes échelles d'organisation, du local à l'international, en particulier dans le contexte de la territorialisation de la SNB et de l'élaboration ou de la révision en cours des stratégies régionales et locales pour la biodiversité. Cette cohérence passe notamment par un partage des bonnes pratiques, une véritable évaluation environnementale qui prend en compte la biodiversité et des instruments économiques performants. Chacun à son niveau de responsabilité et de subsidiarité doit s'engager sur ces principes de façon claire et ambitieuse.

OBJECTIF

15

Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

L'objectif est d'assurer la généralisation de méthodes et d'outils permettant, dans tous les secteurs, de faire les meilleurs choix en matière de prise en compte de la biodiversité. Comment assurer que les ressources naturelles biologiques soient utilisées avec efficacité ? Comment garantir que les choix techniques faits par les pouvoirs publics, les entreprises et les individus soient efficaces sur le plan économique, mais assurent également le renouvellement des ressources utilisées et la pérennité du

fonctionnement des écosystèmes qui les fournissent ? De nouvelles méthodes et des expérimentations sont nécessaires à tous les niveaux, comme la mise au point d'analyses de cycle de vie intégrant la biodiversité, afin de s'assurer que le développement de la société française se réalise sur la base d'évaluations environnementales rigoureuses et d'arbitrages cohérents rendus par tous les acteurs économiques, du producteur au consommateur. La quantité de bois, de produits agricoles ou de fibres d'origine

durable nécessaires pour assurer la production d'une entreprise peut être optimisée en fonction de l'impact de la production de ces ressources sur la biodiversité ; ainsi, par exemple, son affichage informerait et responsabiliserait le consommateur. La densification urbaine, l'évitement des zones les plus cruciales pour la diversité biologique, le respect des fonctions et des continuités écologiques permettent d'améliorer l'**efficacité écologique*** de l'utilisation de l'espace dans les territoires.



Voir glossaire
page 56

OBJECTIF

16

Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

Les mécanismes de fonctionnement et d'échange à l'œuvre dans les écosystèmes ne connaissent ni les limites administratives, ni les frontières entre États. L'interdépendance écologique des territoires est un fait, la **solidarité écologique*** sa prise en compte volontaire. Ainsi, les polluants déversés dans un cours d'eau ont un impact sur le milieu littoral et il appartient bien aux activités à l'origine de ces dégâts de les réparer et de réduire leur impact, alors même qu'une distance importante les en sépare.

De même, si une agglomération bénéficie de la limitation des crues due à la présence en amont d'une importante zone rurale et veut éviter l'urbanisation de cette zone, il est légitime d'envisager une contrepartie.

Sur le plan national, les outils permettant d'organiser ces formes de solidarité sont développés dans le domaine de l'eau, mais restent pour l'essentiel à imaginer en matière de biodiversité.

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité mondiale, la solidarité internationale

doit être renforcée en assurant une intégration plus forte de la biodiversité dans la politique d'aide au développement de la France, en rendant possible et en soutenant l'action des collectivités territoriales, des structures de recherche, des associations ou des entreprises en faveur de la biodiversité mondiale, en complétant la panoplie d'outils, de méthodes, d'approches et de moyens – notamment innovants – pour l'intervention française.

OBJECTIF

17

Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

L'action internationale est une dimension de la plupart des objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. Le renforcement de la diplomatie environnementale et de la gouvernance en matière de biodiversité est un objectif à part entière car il s'adresse à l'ensemble des acteurs présents à l'international. Il répond à la nécessité de renforcer la cohérence environnementale de l'action extérieure de la France, de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de l'action en faveur de la biodiversité, notamment en agissant sur les politiques sectorielles conduites par la France à l'étranger telles que les politiques commerciale, agricole, forestière,

éducative, culturelle, etc.

Il suppose de mobiliser tous les acteurs, publics et privés.

Il s'agit donc, à travers l'implication de l'ensemble des partenaires concernés – missions officielles, collectivités territoriales, entreprises, associations et structures de recherche –, chacun à son niveau de négociation et/ou de mise en œuvre, de viser, d'une part, à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action des différentes conventions en matière de biodiversité, leur articulation et complémentarité et, d'autre part, à davantage et mieux intégrer les problématiques de biodiversité dans les enceintes qui les mettent en

jeu ou en traitent indirectement.

Plus largement, la diplomatie doit contribuer à l'amélioration de la gouvernance internationale pour l'environnement : IPBES, Organisation mondiale pour l'environnement (OME), préservation de la biodiversité en haute mer notamment.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les capacités d'action internationale des acteurs non gouvernementaux (associations, entreprises, collectivités), de consulter les parties prenantes dans le cadre des conférences internationales et de susciter un dialogue plus régulier entre acteurs.



Voir glossaire
page 54

Développer, partager et valoriser les connaissances

L'articulation entre connaissances et décision doit être renforcée pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines. L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de l'humanité et à son devenir. Ce domaine demande un développement important de la recherche pluridisciplinaire. Le développement de nouvelles interfaces entre acteurs de la biodiversité et la mise en place d'un dialogue entre sciences et société sont les vecteurs d'une meilleure définition des enjeux par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution rapide des questions sur la biodiversité et des enjeux afférents doit s'accompagner d'innovations pour engager de nouveaux chantiers et de nouvelles réflexions sur les connaissances disponibles, leur valorisation et leur partage. La SNB est un cadre pour cette évolution qui s'appuie sur la mobilisation de toutes les connaissances, qu'elles proviennent de travaux de recherche, des sciences participatives, de savoirs locaux, de retours d'expérience, des gestionnaires, d'associations ou d'entreprises.

La mobilisation de **l'expertise***, pluridisciplinaire et multi-acteurs, s'appuie sur un renforcement et une meilleure coordination des réseaux d'observation, d'observatoires de la biodiversité ainsi que des structures de gestion et d'analyse des données. Des approches novatrices permettront d'élaborer des scénarios d'évolution de la biodiversité face aux changements environnementaux, de mieux identifier les sources d'incertitude afin de mieux guider la décision et l'action. L'expertise soutenue par la synthèse de connaissances validées et par les produits de la recherche doit en particulier s'organiser dans la perspective de la mise en place de l'IPBES par la mobilisation des acteurs de la recherche en interaction avec les porteurs d'enjeux.

Par ailleurs, le renforcement des liens entre recherche et décision, articulé aux différentes échelles de gouvernance, du local à l'international, permet de mieux éclairer et de mieux informer et accompagner les décisions publiques et privées.

En outre, la prise en compte de la biodiversité dans toutes les formations et, réciproquement, des grands enjeux de société dans les formations naturalistes facilite les regards croisés.



Objectif 18

→ Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19

→ Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectif 20

→ Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations





OBJECTIF

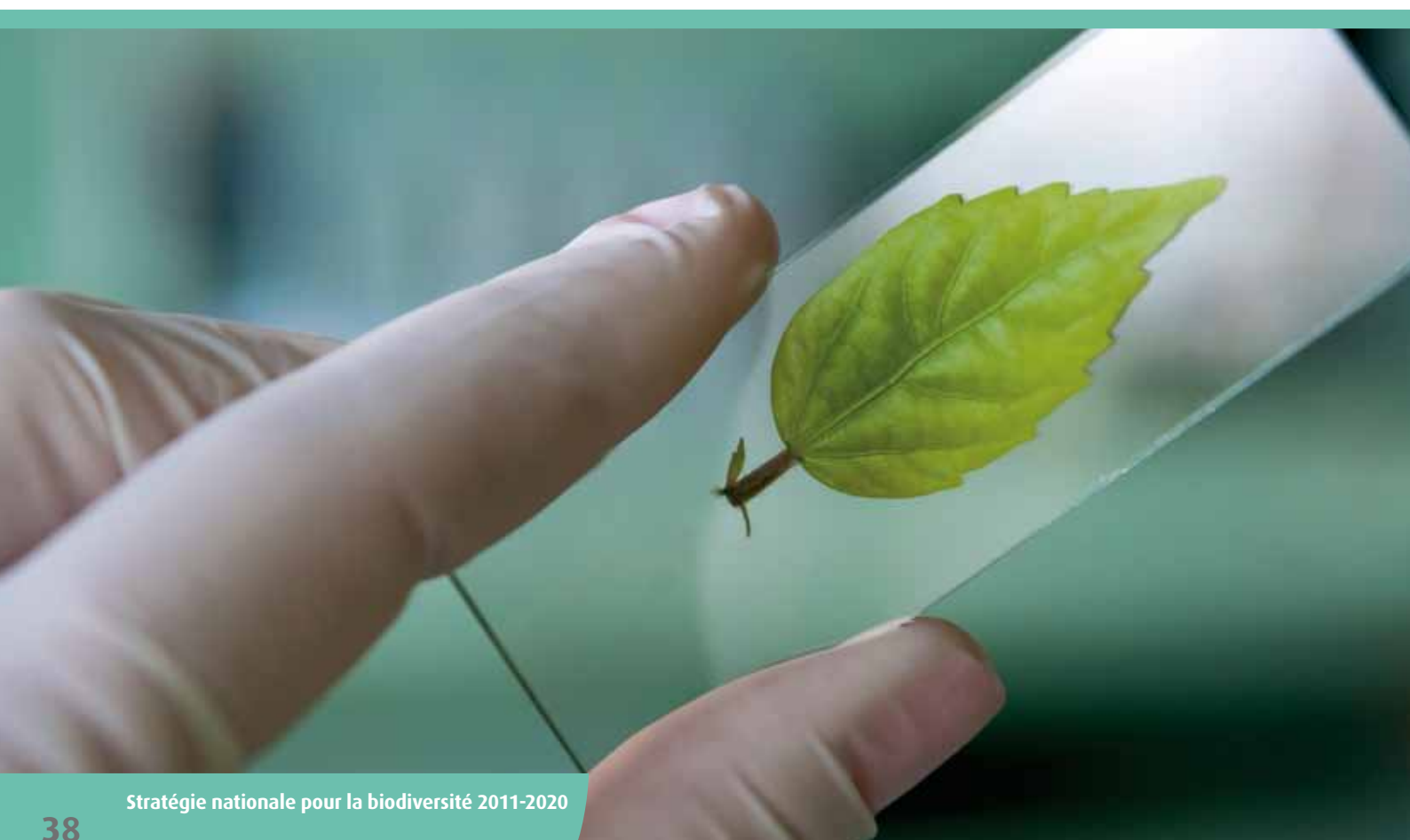
18

Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Pour appréhender les capacités de réponse de la biodiversité aux **changements planétaires*** et locaux, il est nécessaire d'approfondir les connaissances qui sont aujourd'hui encore très lacunaires. Ces dernières doivent porter sur l'état de la biodiversité et les mécanismes impliqués dans sa dynamique, sa résilience et son renouvellement, dont l'adaptation, ainsi que sur les activités humaines qui interagissent avec elle. Les connaissances disponibles sont encore insuffisantes, souvent dispersées et peu accessibles aux nombreux acteurs : structures de recherche, associations, entreprises, collectivités, etc. Un effort de recherche destiné à compenser ces lacunes de connaissances est indispensable. De nouveaux questionnements correspondant à des enjeux de société majeurs conduisent à repenser la manière dont les connaissances sont produites.

Il est nécessaire de promouvoir les synergies pluridisciplinaires et multi-acteurs afin de faciliter les questionnements réciproques et la **co-construction*** des réponses entre sciences et société (par exemple, en réalisant des prospectives basées sur des scénarios pour construire les stratégies de recherche).

Le suivi et la gestion des connaissances s'appuient sur une coordination renforcée des diverses sources et un accès facilité aux données produites (notamment grâce à la coordination des systèmes d'observation), le développement de moyens adaptés d'expérimentation (sites d'étude permanents), d'analyse et de méta-analyse dans un cadre pluridisciplinaire (des sciences naturelles jusqu'aux sciences humaines et sociales, en passant, entre autres, par la chimie et les mathématiques).



OBJECTIF

19

Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances

La mobilisation pérenne et la mise en œuvre d'une **expertise*** collective, plurielle et indépendante, en vue de prises de décisions mieux instruites, doivent être fortement soutenues par la SNB. Cette expertise collective a sa place à toutes les échelles, que ce soit pour répondre aux grandes questions de société sur la biodiversité aux échelles nationale et internationale ou pour trouver des solutions innovantes à des problèmes concrets sur le terrain. Elle est

complémentaire à la mobilisation d'une expertise mise en œuvre par des organismes professionnels (en général codifiée par des normes) ou des experts à titre individuel. Il s'agit là d'un enjeu stratégique majeur pour tous les porteurs de connaissances, notamment ceux de la recherche. Cette communauté doit en effet mobiliser fortement sa capacité d'expertise, et s'organiser dans la perspective d'une structuration européenne et internationale dans le cadre de

l'IPBES. Il s'agit ici de créer des conditions innovantes et optimales pour un meilleur dialogue science-société et un rapprochement de la recherche, de l'expertise et de l'action pour éclairer au mieux la décision et appuyer les mesures de gestion de la biodiversité. Compte tenu des enjeux liés à l'expertise, et afin de favoriser la mobilisation des chercheurs, cette activité doit être explicitement prise en compte dans l'évaluation de la recherche.

OBJECTIF

20

Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Le terme biodiversité ne doit pas rester un mot purement scientifique ou politique mais s'incarner dans une vision du vivant constitutive du socle culturel de la nation. Cette culture provient en grande partie de l'éducation et de la formation qui doivent intégrer la biodiversité avec des niveaux de précision adaptés et ceci dans tous les cursus : formation initiale (générale, supérieure, professionnelle) où ce processus est intégré au niveau des programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée (général, technologique et professionnel) ou formation continue.

Former tous les acteurs – décideurs politiques, responsables économiques et sociaux, simples citoyens – et renforcer le socle de connaissances de base sur la biodiversité sont les meilleurs garants d'une prise en compte généralisée dans la population des enjeux qui concernent toute l'humanité. En conséquence, les spécialistes de la communication, du droit ou des sciences politiques seront à même de mieux intégrer dans leurs réflexions stratégiques les échelles spatiale et temporelle où se jouent les interactions entre l'homme et la biodiversité, l'importance de

la nature et les bénéfices qu'elle produit pour l'humanité. Les ingénieurs seront invités à prendre plus systématiquement en compte les conséquences biologiques de certaines options technologiques et apprendront à imiter les inventions de la nature. La recherche sur la biodiversité, la recherche biomédicale et les actions de santé publique seront intégrées. Plus généralement, chacun, à son échelle d'action propre, comprendra que sa place dans l'univers procède d'une dynamique du vivant dont il bénéficie et dont il est, à sa mesure, responsable.

Gouvernance, suivi et évaluation

Dès sa première phase en 2004, la SNB mettait l'accent sur le fait que, pour obtenir des résultats concrets en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité, celle-ci « *doit être l'affaire de tous. [...] La recherche constante de cette participation active et vigilante est tout aussi indispensable dans l'élaboration, dans la mise en œuvre et dans le suivi de la stratégie* ». C'est pourquoi la nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. La stratégie donne un cap, mobilise, suscite et agrège les initiatives.

« Plutôt que de considérer la gouvernance de la biodiversité comme un simple outil, il s'agit aujourd'hui de la penser comme un enjeu de société. »

Conférence française pour la biodiversité, Chamonix, mai 2010.



Principes de gouvernance

La SNB constitue une déclinaison majeure de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) : elle en respecte et applique les principes de bonne gouvernance. Ceux-ci sont issus du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, de la convention d'Aarhus, de la charte de l'environnement et de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Ils sont traduits de la façon suivante pour la SNB :

- **gouvernance partagée avec les parties prenantes** (État, collectivités territoriales, employeurs, syndicats de salariés et associations de protection de la nature) instaurée par le Grenelle Environnement ; elle repose sur des instances décisionnelles et consultatives tant au niveau national qu'au niveau local¹ ;
- **participation effective et renforcée des acteurs**, à toutes les étapes et le plus en amont possible ;
- **pilotage organisant l'expression des différents intérêts des parties prenantes et la coordination entre les différents niveaux de décision** (international, européen, national, local) ;
- **amélioration continue de la mise en œuvre de la SNB** ;
- **consultation* du public** pour développer sa participation à la prise de décision et son accès du public à l'information ;
- **transversalité des approches** visant à rendre les politiques et les actions plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces ;
- **suivi et évaluation pour inciter à l'action**, éclairer la décision et piloter le changement.

Une mise en œuvre de la SNB par l'engagement des acteurs

Chaque acteur peut contribuer à la mise en œuvre de la SNB. Chacun, selon son niveau de responsabilité et son champ de compétences, élabore des objectifs opérationnels qui donnent lieu, selon le cas, à divers projets, plans, programmes et s'accompagnent, autant que possible, d'indicateurs de résultats.

L'État s'engage à être exemplaire pour ce qui est de ses prérogatives : dans la continuité de la première stratégie, il élabore, tout au long de la période 2011-2020 et de manière transversale, ses propres engagements pour les politiques dont il a la responsabilité. Il veille à ce que les établissements publics contribuent à l'élaboration d'objectifs opérationnels à leur échelle territoriale. De plus, l'État s'engage à animer la dynamique collective pour la mise en œuvre de la SNB, notamment à travers le dispositif d'adhésion et d'engagement (cf. annexes) dont il garantit la transparence et l'efficacité. Enfin, il est le garant de la cohérence des actions entreprises, de leur intégration avec d'autres politiques publiques territorialisées et du respect des accords internationaux.

1. Au niveau local, la gouvernance partagée se met en place à travers des comités tels que les comités Grenelle ou les comités régionaux Trame verte et bleue, avec la volonté de ne pas multiplier les instances. Le niveau local permet une bonne appropriation des enjeux de biodiversité par tous ceux qui partagent un même territoire.



Les collectivités territoriales² mettent déjà ou peuvent mettre en œuvre des actions telles que des stratégies territoriales, plans d'action, projets, etc. Ces initiatives existantes trouvent leur place ici, notamment les Agendas 21 locaux, les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB), les plans d'action biodiversité à l'échelle communale et intercommunale et les démarches de Trame verte et bleue (TVB). Elles jouent, comme l'État, un rôle d'exemplarité et d'animation. L'État et les collectivités œuvreront au renforcement des actions, en les co-animant le cas échéant et en s'assurant de leur cohérence.

Les acteurs économiques et notamment les **entreprises** ont établi et peuvent établir des plans d'action, par exemple dans le cadre de leurs engagements en termes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ils agissent en leur nom propre, ou par le biais de leurs regroupements, avec l'aide des chambres consulaires. Leurs actions s'inscrivent dans divers niveaux territoriaux (mondial, national, local).

Concernant les **associations, fondations, syndicats, gestionnaires d'espaces et autres acteurs concernés par la SNB**, leurs engagements seront liés à leurs propres démarches et responsabilités en matière de formation, de sensibilisation, d'accompagnement de projets, de gestion des territoires et autres actions concrètes de terrain.

En plus des objectifs et des actions que chaque acteur peut définir en propre, **l'action partenariale** de plusieurs acteurs permettra d'atteindre les objectifs de la SNB plus efficacement. Ces actions peuvent aller jusqu'à permettre d'initier la contribution des citoyens qui par leur comportement individuel (de consommation, d'activités, d'engagement, etc.) pourront ainsi contribuer à la réussite de la stratégie.

Une plate-forme d'échange et d'information entre les différents acteurs de la SNB, tant les multiples partenaires que la société civile, est mise en place via un site extranet dédié du ministère du Développement durable. Une participation citoyenne sera recherchée au travers de débats publics ou de conférences citoyennes.

Suivi et évaluation de la SNB : principes, instances et indicateurs

La SNB 2011-2020 se dote d'un véritable système de suivi et d'évaluation. Les principes de suivi et d'évaluation et les instances concernées sont les suivants.

→ Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la SNB

Un tableau de bord annuel des indicateurs de suivi de mise en œuvre de la stratégie est présenté au Comité national de suivi de la SNB pour s'assurer du bon déroulement du dispositif de pilotage et d'animation de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie. Une évaluation approfondie sera réalisée tous les trois ans.

Le Comité national de suivi de la SNB, instance de concertation, de pilotage et de décision, se situe dans la continuité du Comité de révision. Il est chargé du suivi de la stratégie nationale, ainsi que du suivi de la mise en œuvre en France des trois accords de Nagoya³ et de la stratégie européenne. Dans cette perspective, les membres du Comité se concertent pour l'élaboration de cibles, dans la mesure du possible chiffrées, concourant à la mise en œuvre efficace des objectifs de la SNB. Il examine le rapport annuel de mise en œuvre de la SNB avant sa soumission au Parlement (article 1 de la loi Grenelle 1) et le rapport d'évaluation à mi-parcours de la SNB. Il s'appuie également sur les indicateurs de suivi des effets de la SNB sur la biodiversité pour orienter la mise en œuvre de la SNB. Il évalue et reconnaît les déclarations d'engagement volontaire des acteurs.

2. Les collectivités d'outre-mer ont des compétences spécifiques en matière d'environnement qu'il convient de prendre en compte.



→ Suivre les effets de la SNB sur la biodiversité

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB), créé en application de l'article 25 de la loi Grenelle 1 est, entre autres missions, responsable du suivi des effets de la SNB sur la biodiversité et sur les interfaces entre la biodiversité et la société. Pour cela, l'ONB : traduit les orientations stratégiques et les objectifs de la SNB en questions pour lesquelles des indicateurs peuvent être imaginés ; élabore un jeu d'indicateurs pour le suivi des effets de la SNB dans son ensemble, ainsi que des jeux d'indicateurs spécifiques à des niveaux plus fins de suivi lorsque les enjeux nationaux, européens et internationaux⁴ le demandent ; renseigne ces indicateurs et les met à disposition des décideurs publics et privés, et des citoyens. L'ONB propose des indicateurs adaptés aux différents publics intéressés, aux différentes échelles pertinentes et sur l'ensemble des orientations stratégiques et des objectifs de la SNB. Il donne ainsi des repères fiables permettant un pilotage efficace des politiques (décideurs et gestionnaires) et un débat démocratique large et constructif (citoyens), en mettant ces informations à disposition de tous.

Le jeu d'indicateurs de la SNB fait l'objet d'un document accompagnant la stratégie et susceptible d'évoluer au cours du temps. Les indicateurs proposés au moment de l'adoption de la SNB résultent d'une première analyse des orientations stratégiques et objectifs retenus à l'issue de la démarche de révision. La première liste d'indicateurs, ainsi que des propositions concernant l'outre-mer, seront mises en débat avant le choix final fin 2011. Les indicateurs seront ensuite mis à jour selon la fréquence propre à chacun d'eux. Le jeu complet sera publié annuellement par l'ONB. Lors de cette publication, l'ONB explique les valeurs obtenues par les différents indicateurs mais ne porte aucun jugement. L'interprétation des résultats est confiée au Comité national de suivi de la SNB.

Enfin, il existe au niveau national d'autres instances décisionnelles et consultatives :

→ **le Comité national du développement durable et du Grenelle Environnement (CNDDEGE)** : cette instance de **consultation*** est associée à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la SNB. Les rapports annuels de suivi et d'évaluation de la SNB lui sont présentés pour avis avant transmission au Parlement. Les avis des membres sont joints aux rapports à l'occasion de cette transmission ;

→ **le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, troisième assemblée constitutionnelle de la République. Lieu de dialogue et de débat, le CESE favorise la collaboration des représentants de l'ensemble de la société et assure leur participation à la politique économique, sociale et environnementale du pays. Il est consulté régulièrement sur la mise en œuvre de la SNB.

3. Plan stratégique de la convention sur la diversité biologique (comportant les 20 objectifs d'Aichi) ; protocole APA d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages ; stratégie de mobilisation des ressources.

4. Notamment en lien avec la convention sur la diversité biologique, la commission sur les ressources phytogénétiques de la FAO et l'action de la France en matière d'aide publique au développement respectueux de la biodiversité.



Voir glossaire
page 56

Les annexes

- Page **45** → **Adhésion à la SNB**
- Page **46** → **Déclaration d'engagement volontaire pour la mise en œuvre de la SNB 2011-2020**
- Page **49** → **Résultats de la consultation du public sur la SNB**
- Page **51** → **Concordance entre les objectifs d'Aichi et ceux de la SNB**
- Page **55** → **French National Biodiversity Strategy : 20 targets for 2011-2020**





Adhésion à la SNB

La stratégie nationale pour la biodiversité constitue la réponse de la France à la Convention sur la diversité biologique. Elle s'articule avec la stratégie européenne pour la biodiversité et constitue l'un des défis de la stratégie nationale de développement durable. Enfin, la SNB répond aux engagements du Grenelle Environnement.



Nous adhérons :

→ à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)

AMBITION

- Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité
- En assurer l'usage durable et équitable
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

→ à ses orientations stratégiques et à ses objectifs

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- C - Investir dans un bien commun, le capital écologique
- D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- F - Développer, partager et valoriser les connaissances



Et nous décidons de :

- diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et auprès de nos partenaires;
- partager les enseignements de nos expériences en faveur de la biodiversité;
- prendre connaissance et faire connaître les outils proposés par la stratégie, pour s'engager dans l'action;
- étudier, dans un délai maximal de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire, dans le cadre de notre activité et pour les objectifs de la stratégie qui nous concernent ;
- le cas échéant, présenter un projet au ministère du Développement durable, au titre du secrétariat de la SNB, en vue de sa reconnaissance*.

Nom de l'organisation adhérente :

AU SEIN DE L'ENCEINTE DÉCISIONNELLE DE L'ORGANISATION, LE REPRÉSENTANT HABILITÉ À SIGNER EST (nom, fonction) :

Adresse :

LE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ COMME CORRESPONDANT BIODIVERSITÉ EST (nom, fonction) :

Adresse :

Tél. / Fax : Mél. :

Date, signature et cachet de l'organisation :

Déclaration d'engagement volontaire pour la mise en œuvre de la SNB 2011-2020

La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 :
un cadre de référence, d'orientation et de mobilisation
pour l'ensemble des acteurs publics et privés

La SNB est l'application par la France de la convention sur la diversité biologique (*cf. article 6 de la CDB*). Elle s'articule avec la stratégie européenne pour la biodiversité. Elle constitue une déclinaison majeure de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et une réponse aux engagements du Grenelle Environnement.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 permet, par une mobilisation du plus grand nombre, de renforcer la capacité individuelle et collective à agir aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activité, dans une perspective d'amélioration continue.

La nature de l'engagement

Dans un premier temps, les **acteurs volontaires** sont invités à confirmer leur accord de principe pour partager la vision, l'ambition, les principes de gouvernance, les orientations stratégiques et les objectifs de la SNB, à travers la signature de **l'adhésion à la SNB**. Un dispositif particulier est envisagé pour les personnes physiques.

Les acteurs disposent ensuite d'un délai de deux ans pour concrétiser leur adhésion par une **déclaration d'engagement volontaire à la SNB**, présentant le projet d'actions qu'ils comptent mettre en œuvre. La déclaration est déposée auprès des comités ad hoc.

L'adhésion comme l'engagement sont possibles tout au long de la durée de la SNB 2011-2020. L'engagement n'induit pas de fait un soutien financier.

L'engagement SNB reconnu constitue un gage de qualité et de cohérence. Il donne droit à citer la SNB dans toute action de communication se rapportant aux actions concernées par l'engagement pris et à utiliser le visuel de la SNB.

Un socle commun d'exigences

L'engagement doit être :

- **impliquant** et donc engager le plus haut niveau de responsabilité de la structure morale;
- **significatif et additionnel**, à savoir porter un projet d'actions fondé sur un état des lieux et une vision prospective, répondant aux objectifs de la SNB. Ces actions vont au-delà du simple respect de la réglementation et conduisent nécessairement à un impact positif et substantiel en faveur de la biodiversité. Les actions proposées peuvent s'inscrire dans des démarches existantes (Agenda 21, responsabilité sociale des entreprises, certifications spécifiques au secteur concerné, etc.) et venir les conforter, faciliter leur appropriation, voire renforcer leur volet biodiversité s'il existe.
- **mesurable et révisable**, et pour ce faire, s'appuyer sur la mise en œuvre d'actions tangibles, sur la transmission aux comités *ad hoc* d'un état d'avancement du projet d'actions et d'un bilan de ce dernier.

La déclaration d'engagement à la SNB comprend la description du projet, de ses partenaires, de son champ d'intervention et de ses objectifs accompagnés d'indicateurs de réalisation. Les actions proposées peuvent être diverses et doivent être proportionnées à la taille et aux activités des organismes. Un engagement d'une structure « tête de réseau » n'engage pas ses membres.

Un engagement SNB reconnu et valorisable

La décision de la reconnaissance comme *engagement SNB* est prise au terme d'un dispositif *ad hoc* qui a pour but d'apprécier la prise en compte et la réponse du projet d'actions à la SNB, et sa faisabilité.

Le Comité national de suivi de la SNB, ou des comités régionaux pour les projets locaux, examine le projet d'actions élaboré sur la base d'une fiche descriptive type et prononce la reconnaissance de *l'engagement SNB* pour une période de trois ans renouvelable à compter de la date de la décision. Cette reconnaissance est arrêtée sur la base du consensus, selon des modalités à définir.

Les comités de suivi régionaux, qui associent toutes les parties prenantes (type Grenelle), s'appuient sur un cadre défini par le Comité national auquel ils rapportent. Les comités régionaux Trame verte et bleue pourront jouer ce rôle.

Tous les trois ans, le comité *ad hoc* examine la demande de renouvellement de la reconnaissance de l'engagement volontaire, également pour une période de trois ans, au regard du bilan du projet d'actions et de propositions nouvelles.

La reconnaissance de l'engagement peut également se faire dans le cadre d'un appel à projet organisé une fois par an par le ministère du Développement durable.

Un dispositif de communication et de valorisation, mis en place et animé au niveau national et relayé au niveau régional, permet de promouvoir tous les engagements et leurs projets d'actions ainsi que les actions remarquables et innovantes. Les porteurs des projets d'actions peuvent apposer le visuel SNB sur les documents répondant à leur projet d'actions durant toute la durée de la reconnaissance *engagement SNB*.

Ce dispositif permet également in fine de rendre compte de l'engagement général de la France au niveau européen comme au niveau international.

Un outil d'accompagnement : le *Guide pour l'action*

Des outils méthodologiques sont conçus pour permettre à chacun d'élaborer, d'inscrire et de suivre ses engagements dans le cadre général défini par la SNB. C'est le but du *Guide pour l'action* qui contient des recommandations méthodologiques générales et par statut d'acteur ainsi que des exemples d'actions concrètes possibles.

FICHE DESCRIPTIVE TYPE DE L'ENGAGEMENT À LA SNB

Adhérer à la stratégie nationale pour la biodiversité suppose une série d'engagements concrets. Avant de présenter leur candidature, les acteurs volontaires devront avoir formalisé leur démarche dans un document descriptif. Voici la trame que nous vous proposons.

Descriptif de l'organisme

- Statut, champ et domaine d'action
- Représentant habilité à signer
- Correspondant biodiversité

Raison et cheminement de l'organisme vers l'engagement (exposé des motifs)

- Pourquoi s'engage-t-il ?
- Dans quel contexte général s'inscrit cet engagement ? À quels enjeux répond-il ?
- Quelle évolution de sa prise en compte de la biodiversité (depuis 5 ans) ?
- Quelle marge de progression envisage-t-il ?
- Quel(s) est ou sont les objectifs à plus long terme de cet engagement ?

Descriptif du projet d'actions

Contexte et enjeux du projet

- Intitulé et description du projet
- Objectifs de la SNB auxquels répond le projet ; résultats attendus ; cibles fixées (chiffrées si possible)
- Place du projet dans l'activité générale de l'organisme

Mise en œuvre

- Dispositif de pilotage ; partenariats potentiels ; calendrier de mise en œuvre (durée totale, phasage, échéances dont informations aux comités ad hoc, résultats à mi-parcours et bilan final) ; moyens dédiés ; modalités de suivi de la mise en œuvre (si possible : indicateurs)

Valorisation, diffusion

- Communication interne ; communication externe (facultatif : préciser les modes de porter à connaissance et les publics visés)

Informations supplémentaires éventuelles

- Où envoyer le dossier

Résultats de la consultation du public sur la SNB

Dans la continuité du Grenelle Environnement, le ministère du Développement durable, en accord avec le Comité de révision, a organisé une **consultation*** publique afin d'associer les citoyens à l'élaboration de la SNB 2011-2020. Un questionnaire a été mis en ligne du 22 mars au 15 avril 2011 sur le site Internet du ministère. Les internautes ont ainsi pu donner leur avis sur les futures priorités possibles de la SNB et proposer des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Ces avis et propositions ont été pris en compte par le Comité de révision de la SNB lors de l'élaboration du texte de la stratégie.

Lors des trois semaines de consultation, 6312 citoyens ont saisi l'opportunité de s'exprimer à propos de la biodiversité et de la révision de la SNB. Au lendemain de l'Année internationale de la biodiversité, cette forte mobilisation des publics confirme que la préservation du vivant est aujourd'hui un enjeu partagé au sein de la société française.

Une adhésion forte au texte de la SNB

Parmi les 22 questions posées aux enquêtés, plusieurs permettaient d'apprécier le degré d'adhésion du public à des éléments du texte de la SNB. Les résultats sont sans appel : le texte de la SNB a très largement convaincu les internautes. Les objectifs de la SNB les ont notamment séduits. Tous ont été majoritairement jugés comme « primordiaux » ou « importants »⁵. Parmi cette adhésion globale, des préférences se sont exprimées. Les objectifs relevant des approches plus classiques, fondées sur les notions de préservation du vivant ou de développement durable, sont les plus appréciés. Ainsi les objectifs 6 « Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement » et 11 « Maîtriser les pressions sur la biodiversité » s'imposent comme les objectifs les plus prioritaires. A contrario, les objectifs relatifs aux approches plus modernes, fondées sur la valorisation économique de la biodiversité, ont laissé une plus grande part de répondants sceptiques. Par exemple, 19 % des enquêtés trouvent « peu important » l'objectif 13 « Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles ». Ce rejet, tout relatif qu'il reste, est à mettre en relation avec une attitude hostile des répondants vis-à-vis de la brevetabilité du vivant auquel l'objectif 13 peut apparaître lié.



Voir glossaire
page 56

5. La question n° 16 de l'enquête « Donnez votre avis sur les priorités suivantes que pourrait intégrer la future stratégie nationale pour la biodiversité : quelle importance donnez-vous aux propositions ci-dessous » confrontait les répondants à 16 des 20 objectifs retenus dans la SNB. Les répondants devaient indiquer s'ils trouvaient « primordial », « important » ou « peu important » chacun des objectifs présentés.

Des propositions nombreuses et des attentes précises

Si elle a permis aux citoyens de donner leur avis sur des éléments ciblés du texte de la SNB, la procédure d'enquête mise au point par le ministère avait également prévu des espaces pour l'expression de réactions plus libres.

Les participants de l'enquête étaient notamment invités à proposer une à trois pistes d'actions : 13 824 propositions ont ainsi été formulées. Ce chiffre prouve la forte implication de la société civile sur les questions de biodiversité. Les actions proposées sont diverses, tant dans les thèmes qu'elles abordent que dans leur niveau de précision. La plupart concernent des actions de sensibilisation. Les préoccupations de gouvernance ont également fait l'objet de nombreuses attentions.

Une sélection de ces propositions d'actions concrètes sera utilisée dans le cadre des travaux sur le *Guide pour l'action*, outil méthodologique d'accompagnement de la mise en œuvre de la SNB. Au-delà, le Comité de révision de la SNB a retenu de la consultation des attentes générales qui se dégagent en filigrane de l'ensemble des réponses.

→ L'exigence d'une forte implication de la puissance publique

Une volonté politique nouvelle doit émerger autour de la biodiversité. Celle-ci passe par la mise en application d'une démarche cohérente dont les avancées sur le terrain se doivent d'être concrètes et vérifiables. Cette démarche implique des choix politiques importants sur des questions clés : agriculture, aménagement du territoire, énergie, industrie, etc. Le rôle de l'État et l'implication des décideurs politiques sont déterminants. En parallèle, les collectivités doivent également œuvrer à une authentique prise en compte des enjeux de biodiversité dans les territoires.

→ Le besoin de créer des synergies

Au détour de nombreuses réponses, plusieurs catégories d'acteurs ont exprimé leur besoin de reconnaissance quant à leur engagement quotidien en faveur de la biodiversité. Chasseurs, agriculteurs et associatifs se sont particulièrement prononcés dans ce sens. Les volontés d'agir ne manquent pas. Néanmoins, celles-ci peuvent se heurter les unes avec les autres, conduisant à une éventuelle stigmatisation de certains groupes d'acteurs. Afin de rendre possible l'émergence d'actions collectives efficaces, des efforts devront être fournis pour créer des synergies entre acteurs ou rendre les arbitrages nécessaires.

→ La nécessité de poursuivre la sensibilisation

Pour acheminer la société vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, l'effort de sensibilisation est à poursuivre. Une attention particulière doit être accordée à la sensibilisation des plus jeunes et, à ce titre, l'implication de l'école apparaît plus que jamais capitale. Des formes moins institutionnelles d'éducation et de sensibilisation sont également à développer, notamment afin de créer ou recréer un lien sensible entre les publics et la nature. Si les démarches de sensibilisation doivent d'abord s'adresser aux enfants et aux jeunes, les différents publics adultes ne doivent pas être oubliés afin que s'observe, in fine, une prise de responsabilité généralisée à l'échelle de la société.



Concordance entre les objectifs d'Aichi et ceux de la SNB

OBJECTIFS DE LA SNB	CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CDB (OBJECTIFS D'AICHI)
SNB 2011-2020	Cible 17 CDB : d'ici à 2015, toutes les parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
Objectif 1 – Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature	Cible 1 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients des valeurs de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable
Objectif 3 – Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	Cible 2 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification
Objectif 4 – Préserver les espèces et leur diversité	Cible 12 CDB : d'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée, et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu Cible 13 CDB : d'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique
Objectif 5 – Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés	Cible 11 CDB : d'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes, sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans les paysages terrestres et marins plus larges

OBJECTIFS DE LA SNB	CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CDB (OBJECTIFS D'AICHI)
Objectif 6 – Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	Cible 11 CDB : d'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes, sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans les paysages terrestres et marins plus larges
	Cible 14 CDB : d'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier les services liés à l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être sont sauvegardés et restaurés, prenant en compte les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des populations pauvres et vulnérables
	Cible 15 CDB : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stock de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification
Objectif 7 – Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	Cible 2 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification
	Cible 3 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales
Objectif 8 – Développer les innovations pour et par la biodiversité	Cible 4 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres
	Cible 18 CDB : d'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents
	Cible 19 CDB : d'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées

Les 20 objectifs d'Aichi trouvent leur correspondance dans un ou plusieurs objectifs de la SNB, ces derniers étant formulés de façon plus générale.

Le contraire n'est pas le cas pour les objectifs de la SNB suivants :

- objectif 2, renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes;
- objectif 10, faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer;
- objectif 15, assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés;
- objectif 16, développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires;
- objectif 17, renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité;
- objectif 19, améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances;
- objectif 20, développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations.

OBJECTIFS DE LA SNB	CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CDB (OBJECTIFS D'AICHI)
Objectif 9 – Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Cible 20 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre efficacement le plan stratégique 2011-2020, à partir de toutes les sources et en accord avec le processus consolidé et agréé dans la stratégie de mobilisation des ressources, devrait s'accroître substantiellement par rapport au niveau actuel. Cette cible sera sujette à évolution en fonction des évaluations des besoins de ressources devant être développées et rapportées par les parties.
Objectif 11 – Maîtriser les pressions sur la biodiversité	Cible 5 CDB : d'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et, là où cela est possible, ramené près de zéro et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites
	Cible 8 CDB : d'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique
	Cible 9 CDB : d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces
	Cible 10 CDB : d'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

OBJECTIFS DE LA SNB	CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CDB (OBJECTIFS D'AICHI)
Objectif 12 – Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	Cible 4 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres
	Cible 6 CDB : d'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée; des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées; les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables; et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres
	Cible 7 CDB : d'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique
Objectif 13 – Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles	Cible 16 CDB : d'ici à 2015, le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, en cohérence avec les législations nationales
Objectif 14 – Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles	Cible 3 CDB : d'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales
	Cible 17 CDB : d'ici à 2015, toutes les parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
Objectif 18 – Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	Cible 18 CDB : d'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents
	Cible 19 CDB : d'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées

French National Biodiversity Strategy :

STRATEGIC GOAL A - Generate the willingness to act for biodiversity

- | | |
|-----------------|---|
| Target 1 | → Foster, enhance and share a common nature-oriented culture |
| Target 2 | → Reinforce mobilisation and citizen initiatives |
| Target 3 | → Turn biodiversity into a positive issue for decision makers |

STRATEGIC GOAL B - Preserve life and its ability to evolve

- | | |
|-----------------|--|
| Target 4 | → Preserve species and their diversity |
| Target 5 | → Build a green infrastructure including a consistent network of protected areas |
| Target 6 | → Preserve and restore ecosystems and their functioning |

STRATEGIC GOAL C - Invest in our common good, the ecological capital

- | | |
|------------------|---|
| Target 7 | → Include preservation of biodiversity in economic decision-making |
| Target 8 | → Develop innovations for and by biodiversity |
| Target 9 | → Develop and perpetuate financial and human resources for biodiversity |
| Target 10 | → Turn biodiversity into a driver for development and for regional cooperation in the overseas territories. |

STRATEGIC GOAL D - Ensure a sustainable and equitable use of biodiversity

- | | |
|------------------|---|
| Target 11 | → Control pressures on biodiversity |
| Target 12 | → Safeguard sustainability of biological resources use |
| Target 13 | → Share equitably the benefits arising out of the use of biodiversity at all scales |

STRATEGIC GOAL E - Ensure consistency throughout policies and actions' efficiency

- | | |
|------------------|--|
| Target 14 | → Ensure consistency throughout public policies, at all scales |
| Target 15 | → Ensure ecological efficiency of public and private policies and projects |
| Target 16 | → Develop national and international solidarity amongst territories |
| Target 17 | → Reinforce green diplomacy and international governance for biodiversity |

STRATEGIC GOAL F - Develop, share and promote knowledge

- | | |
|------------------|---|
| Target 18 | → Develop research, organise and perpetuate the production, analysis sharing and dissemination of knowledge |
| Target 19 | → Improve expertise in order to reinforce the ability to anticipate and to act, mobilising all sources of knowledge |
| Target 20 | → Develop and organise mainstreaming of biodiversity concerns in all education and training courses |

Glossaire



Biodiversité

Désigne la diversité des êtres vivants. Cette diversité s'exprime et joue un rôle à tous les niveaux d'organisation de la vie : la diversité des espèces ; la diversité au sein d'une espèce, entre les individus qui la constituent à un instant donné ; la diversité écologique, celle des associations d'espèces dans un milieu donné.

Capital écologique

Ressources telles que minéraux, plantes, animaux, air de la biosphère terrestre, vus comme moyens de production de biens et services écosystémiques : production d'oxygène, épuration naturelle de l'eau, prévention de l'érosion, pollinisation des cultures, et même fourniture de services récréatifs. Le capital écologique est l'un des cinq capitaux mobilisés pour la production de richesse, les quatre autres étant le capital humain, le capital financier, le capital social et le capital physique.

Changements planétaires

Concept incluant les changements de la biosphère (comme le changement climatique, le changement d'usage des sols) et les changements des sociétés à travers le processus de mondialisation.

Co-construction

Processus d'élaboration conjointe par l'ensemble des parties prenantes d'une décision, procédant aux concertations et consultations jugées utiles par ces parties prenantes ; l'autorité reste responsable de l'arbitrage des points ne faisant pas consensus.

Concertation

Attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise. L'autorité qui veut prendre une décision la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. L'autorité reste libre de sa décision. La concertation peut être engagée très en amont de la décision.

Connaissance

Ensemble des choses qui sont connues ou sues. La connaissance scientifique est l'une des principales formes de connaissance. Il existe de nombreuses formes de connaissance qui, sans être scientifiques, n'en sont pas moins adaptées à leur objet : le savoir-faire (l'artisanat, savoir nager, etc.), la connaissance des langues, la connaissance des traditions, légendes, coutumes ou idées d'une culture particulière (connaissances traditionnelles) ou encore les connaissances communes d'une société donnée ou de l'humanité (savoir à quoi sert un marteau, savoir que l'eau éteint le feu).

Consultation

Processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leur opinion, attentes et besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Celle-ci n'a cependant pas de certitude que ses remarques ou contributions soient prises en compte dans la décision finale.

Coopération régionale

Ensemble de collaborations entre plusieurs territoires d'une même région du monde, par exemple entre les pays et collectivités des Caraïbes, celles du Pacifique, etc.

Durable

Qui peut perdurer dans le temps. Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Efficacité écologique

Capacité pour un projet à minimiser son impact négatif sur la biodiversité et à maximiser les impacts positifs (tout comme l'efficacité économique concerne la recherche d'une rentabilité maximale du capital économique).

Équitable

Dont les bénéfices sont répartis de manière juste.



Expertise

Aide à une décision, à partir de faits techniques ou scientifiques, dans des affaires où le décideur se confronte à des questions hors de sa portée.

Infrastructure écologique

Cette notion repose sur une volonté d'intégrer, préserver, restaurer les espaces naturels dans les politiques d'aménagement et de gestion du territoire et de reconnaître leur importance pour la société, en raison des services qu'ils rendent au même titre que certaines infrastructures construites.

Mégadivers

Se dit d'un ensemble de pays considérés comme les plus riches de la planète en matière de diversité biologique.

Nature

Environnement physique et biologique dans lequel évoluent les sociétés humaines. Souvent opposée à la notion de culture, propre à l'espèce humaine, la nature est en général considérée comme extérieure à celle-ci.

Point chaud

Zone géographique contenant au moins 1 500 espèces végétales endémiques mais qui a déjà perdu au moins 70 % des espèces présentes dans leur état originel. La surface totale des points chauds ne représente que 2,3 % de la surface de la Terre. À l'heure actuelle, 34 zones sont des points chauds. Plus de 50 % des espèces végétales et 42 % des espèces de vertébrés terrestres vivent dans ces points chauds.

Services rendus par les écosystèmes

Utilisation par l'homme des fonctions écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et une réglementation qui encadrent cette utilisation. Par souci de simplicité, on dit que les écosystèmes « rendent » ou « produisent » des services. Toutefois, une fonction écologique ne prend la forme d'un service à l'homme que dans la mesure où les pratiques sociales reconnaissent le service comme tel, c'est-à-dire reconnaissent l'utilité de la fonction écologique pour le bien-être humain. Ce sont, par exemple, la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés, l'activité des pollinisateurs des cultures, des micro-organismes qui produisent et entretiennent les sols, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol, ou encore le recyclage permanent des nutriments et de la nécromasse par les animaux, champignons, bactéries.

Solidarité écologique

Étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non (R. Mathevet, rapport CNRS). Elle désigne à la fois la « communauté de destin » entre les hommes et leur environnement et la volonté d'influencer de manière positive les différentes composantes de cette communauté.

Trame verte et bleue

Démarche structurante qui consiste à inscrire la préservation et la restauration des continuités écologiques dans les décisions d'aménagement du territoire. Elle inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides...).

Liste des sigles et acronymes

APA : accès aux ressources génétiques et partage des avantages

CDB : convention sur la diversité biologique

CESE : Comité économique, social et environnemental

CIOM : Conseil interministériel de l'outre-mer

CNDDGE : Comité national du développement durable et du Grenelle Environnement

IPBES : Plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)

MEA : évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium Ecosystem Assessment)

OME : Organisation mondiale de l'environnement

ONB : Observatoire national de la biodiversité

PAC : politique agricole commune

PCP : politique commune de la pêche

RSE : responsabilité sociale des entreprises

SNB : stratégie nationale pour la biodiversité

SNDD : stratégie nationale de développement durable

SRB : stratégie régionale pour la biodiversité

TEEB : The Economics of Ecosystems and Biodiversity

TVB : Trame verte et bleue

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

WWF : World Wide Fund



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Arche Sud 92055 La Défense Cedex
Tél. 33(0)1 40 81 21 22
Contact : snb@developpement-durable.gouv.fr
Conception/Réalisation : **CITIZEN** PRESS

Crédits photographiques : **p. 3 :** Pierre Laboute / IRD (vue sous-marine) - Daniel Coutelier / MEDDE (montagne)
- Olivier Brosseau / MEDDE (chenille) - Thierry Degen / MEDDE (oiseaux + marmotte) **p. 12-13 :** Laurent Mignaux / MEDDE (vue aérienne + moutons)
- Olivier Chatté / MEDDE (plage) - P. Laboute / IRD (corail) - O. Brosseau / MEDDE (sous-bois) **p. 14 :** D. Coutelier / MEDDE
p. 17 : L. Mignaux / MEDDE **p. 19 :** Arnaud Bouissou / MEDDE **p. 21 :** O. Brosseau / MEDDE **p. 23 :** T. Degen / MEDDE
p. 25 : Thomas Abiven / Agence des aires marines protégées (anémones) - Hubert de Foresta / IRD (fleur rose) **p. 29 :** T. Degen / MEDDE
p. 31 : L. Mignaux / MEDDE **p. 33 :** A. Bouissou / MEDDE **p. 37 :** Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées **p. 38 :** gettyimages
p. 40 : A. Bouissou / MEDDE **p. 43 :** Bernard Suard / MEDDE (débat) ; A. Bouissou / MEDDE **p. 44, p. 50 :** T. Degen / MEDDE

Impression: MEDDE/SG/ATL2 - Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen.
Citizen_DGALN/BRO/11020-1_juillet 2012





STRATÉGIE
NATIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ

www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 21 22

